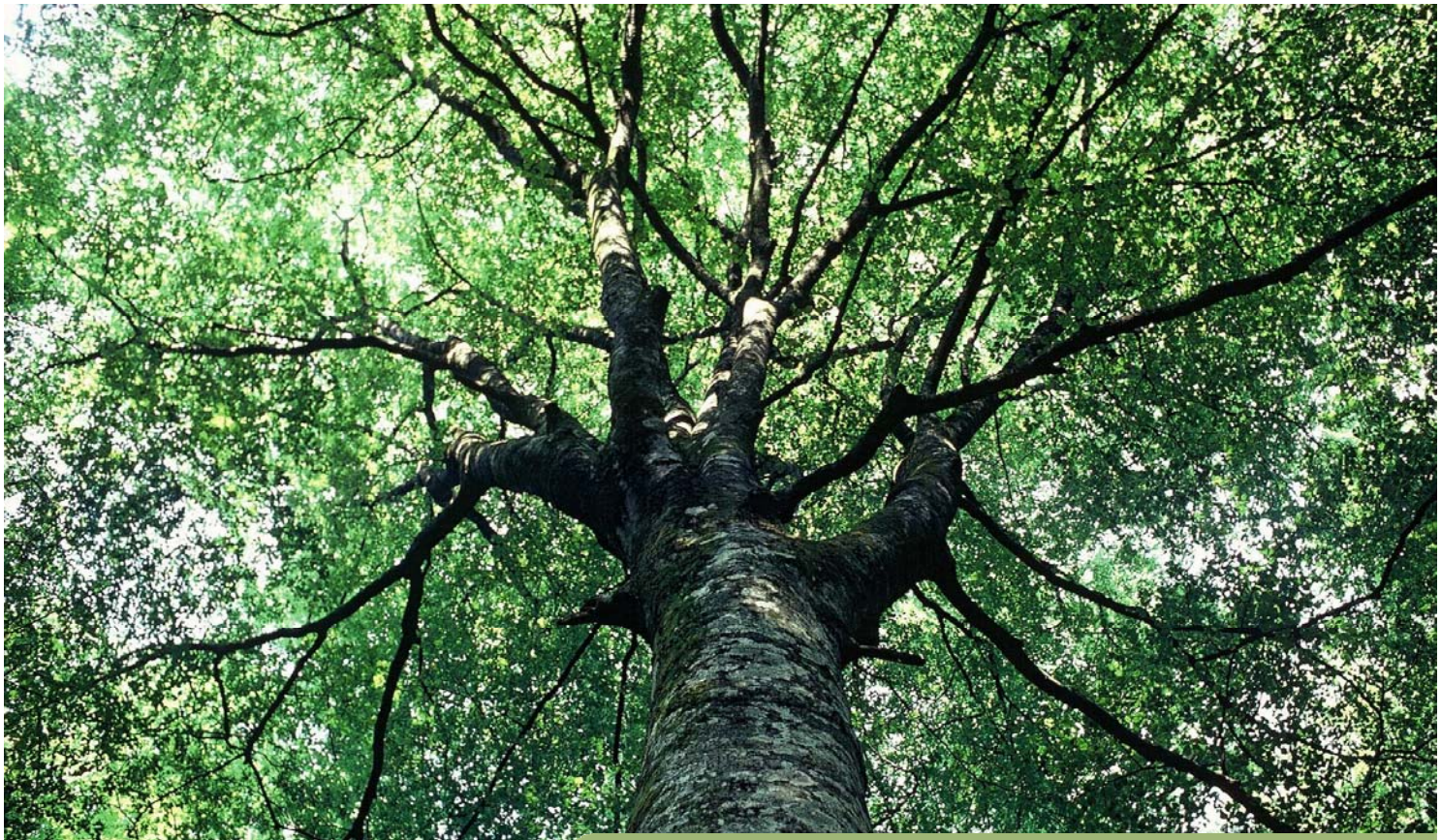

CHASSEAU Jean-Pierre / ONF

AMÉNAGEMENT FORESTIER

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE RIVES

2022 - 2036

Département (s) :	38 - Isère
Surface retenue pour la gestion :	32,48 ha
Altitudes extrêmes :	350 m - 410 m
Révision d'aménagement	
Schéma régional d'aménagement :	Auvergne-Rhône-Alpes

Office National des Forêts

ARRETE PREFECTORAL

DCM

NOTE DE PRESENTATION

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE RIVES

2022 - 2036

Le contexte :

Cette forêt relève du Régime Forestier depuis 1996. L'acquisition de la propriété STEIB en 2002 (environ 12 ha), puis l'application du régime forestier en 2020 sur une parcelle communale de 6,12 ha, porte la surface de la forêt communale à 32,48 ha.

Elle est située sur les communes de Rives et de Réaumont, de part et d'autre de la Fure, au nord-est de la ville de Rives. Des chemins au niveau des parcelles 4 et 7 permettent l'accès à la forêt.

Topographie

La pente varie entre 0 et 90 % (présence de quelques rares ressauts), avec une moyenne de 30 %. La parcelle 7 est la plus pentue.

Hydrographie

La forêt communale est parcourue en son centre et sur toute sa longueur par La Fure sur environ 1900 m.

Elle est également composée de deux étangs dédiés à la pêche et d'autres étendues d'eau (mares, petit plan d'eau).

Un canal privé parcourt le versant en rive droite de la Fure et alimente des turbines hydroélectriques privées. Ce canal se situe entre la parcelle 2 et les parcelles 5 et 7.

Une zone de captages dont le périmètre de protection immédiat est entièrement clôturée se situe dans la parcelle 2.

Une conduite d'eau pluviale suit le cheminement de la piste en parcelles 4 et 7.

Une conduite d'eaux usées passe sous la piste qui borde la Fure.

Essences

Le chêne sessile est l'essence principale. Il est accompagné par du hêtre, du charme, du frêne, du châtaignier, du tilleul, du robinier, du merisier, de l'érable plane et de l'érable champêtre sur l'ensemble des peuplements. Les boisements de berges sont principalement composés d'aulnes glutineux, de frênes et de saules. Localement des peupliers et épicéas communs, issus de plantations, sont présents. La forêt offre une bonne diversité d'essences.

L'état sanitaire des arbres est globalement bon, hormis pour le châtaigner qui bien souvent dépérit à cause d'un chancre (Cryphonectria parasitica) qui se situe sur le tronc et les branches.

Peuplements

Les peuplements forment principalement un mélange de futaie (arbres de franc pied) et de taillis (ensemble de tiges partant d'une même souche), nommé taillis sous futaie. Une plantation de peuplier et une autre d'épicéa se situent dans le lit majeur de la Fure, parcelle 5.

Le lit majeur de la Fure est occupé principalement par des aulnes et des frênes et constitue un habitat prioritaire.

La surface en sylviculture représente le taillis sous futaie et la parcelle 1, soit 21,38 ha.

Social

La proximité immédiate de la forêt avec la ville de Rives amène les rivois à venir se promener dans la forêt, y courir ou y pratiquer le vélo sur les sentiers balisés (PDIPR). Des sorties scolaires sont organisées pour découvrir ce milieu naturel. De plus, l'étang du Pont du bœuf présente un espace accueillant aux beaux jours. Il en résulte que la forêt est parcourue quotidiennement par les habitants de Rives.

Plusieurs structures légères ont été installées:

- un parcours de tir à l'arc dans les parcelles 2, 4 et 5,
- un parcours de santé dans les parcelles 2 et 4,
- des panneaux informatifs sur les essences et la faune le long des sentiers,
- deux passerelles pour franchir la Fure.

Ecologie
Le lit majeur de la Fure constitue un habitat communautaire prioritaire (Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun - H91E0).
Un habitat communautaire prioritaire est sélectionné en fonction des critères suivants:
- en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
- ayant une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte,
- ou constituant des exemples remarquables, propres à une région biogéographique européenne, et représentatifs de la diversité écologique de l'Union européenne.

Depuis 2014, un suivi de la population de cincles plongeurs sur le massif de la Chartreuse et ses alentours (dont la forêt communale de Rives) est effectué par une équipe dirigée par une chercheuse du CNRS affiliée au Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive de l'Université Lyon 1. Ce projet a pour objectif principal d'étudier les mécanismes d'adaptation des individus face aux variations de l'environnement.

Chasse
Elle est cédée à titre gratuit à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Rives. Sa valeur est estimée à 300 €/an.
Elle se pratique de façon individuelle ou en battue. Les gibiers recherchés sont la bécasse, le canard et le chevreuil.

Pêche
Elle se pratique sur tout le site, soit en étang soit en rivière. C'est à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) "La gaule de la Fure" que chaque pêcheur doit adhérer pour pratiquer la pêche. Le plan d'eau du Pont du bœuf (1.5 ha) est classé en 1ère catégorie. On y trouve des carpes, gardons, chevaines, brochets et perches. La Fure est une rivière de 1ère catégorie où vivent en autres des truites et des gardons.

Desserte
La mobilisation du bois est difficile (sortie et stockage du bois), du fait de la proximité de la ville, de la Fure, de la canalisation d'eau qui passe sous le chemin bordant la Fure, du canal qui traverse la forêt, du pipeline sur la commune de Réaumont (Société du Pipeline Méditerranée-Rhône - SPMR), des autorisations à obtenir de la part de propriétaires privés pour déposer le bois avant qu'un camion vienne le prendre et des plantations de noyers qui gênent le passage sur un chemin communal entre l'autoroute et la forêt communale.
Quelques solutions sont proposées en annexe 3.

<u>Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :</u>

- Fonction sociale: l'enjeu est reconnu du fait de la présence du captage d'eau potable du Pont du bœuf et aussi par l'importance de la fréquentation des sentiers par la population locale.
- Fonction écologique: l'enjeu est reconnu sur le lit majeur de la Fure qui constitue un habitat communautaire prioritaire (Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun - H91E0).

- Production ligneuse: la production ligneuse est moyenne sur les parcelles 3, 4, 6 et 7. La parcelle 1 est occupée par une décharge communale, les parcelles 2 et 5, qui bordent la Fure, constituent un habitat communautaire prioritaire voué à l'écologie et à l'accueil du public.
- Protection contre les risques naturels: l'enjeu est moyen sur le lit de la Fure, du fait d'un risque d'inondation de quelques maisons et de la RD12a.

La gestion mise en œuvre permettra de préparer les peuplements forestiers au changement climatique en renforçant la résilience des peuplements existants et/ou en accélérant leur transformation, vers des peuplements plus adaptés. Cela se traduit pour cette forêt par les actions suivantes :
- Augmenter la diversité des essences par des peuplements mélangés
- Augmenter la diversité structurelle, en terme d'hétérogénéité verticale et horizontale
- Augmenter la diversité génétique, qui contribue à la capacité d'adaptation des forêts.
- Augmenter la résistance aux perturbations des arbres individuels, pour améliorer la probabilité de leur survie
- Réduire les âges de récolte ou les diamètres cibles

Des évolutions plus rapides et plus fortes du climat ayant des conséquences sur les peuplements forestiers pourront nous amener à adapter ces/cette stratégie(s) avant le terme de l'aménagement.

<u>Bilan de l'application de l'aménagement précédent :</u>

L'aménagement a duré 12 ans, de 2009 à 2020.
La forêt formait un seul ensemble affecté principalement à l'accueil du public, secondairement à la production de bois d'œuvre feuillu et de bois de chauffage et localement à la protection de la ressource en eau potable.

Coupes
Il était prévu de réaliser des coupes sur 3,75 ha (parcelles 5 et 6) et de laisser le reste de la surface en repos.
Dans la parcelle 5, les peupliers et les épicéas devaient être coupés pour redonner aux berges un aspect naturel.
Dans la parcelle 6, il était prévu des coupes irrégulières.

Au vu des difficultés de mobilisation du bois, aucune coupe n'a été réalisée.

Travaux sylvicoles
Il était proposé, dans l'aménagement, divers travaux sylvicoles (dégagement/nettoiement, plantations et élagage).
Des dégagements de régénération ont été effectués dans les parcelles 6 et 4 sur 1,5 ha.

Autres travaux
Il était proposé :
- des travaux de sécurisation des chemins, par la coupe d'arbres, qui ont été effectués,
- l'enlèvement des gros bois sur la digue du second étang,
- l'enlèvement des arbres pouvant nuire au canal,
- l'entretien du périmètre de la forêt communale.

En plus de la sécurisation des chemins, la commune a créé pour l'accueil du public un sentier à thème et des passerelles.

Bilan
Comme le bois n'était pas mobilisable, aucune recette n'a été produite.
Cependant, des investissements ont été effectués pour l'accueil du public et pour sa sécurité, la vocation principale de la forêt.

Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

- **accueillir les promeneurs et sécuriser le site** en restaurant principalement le chemin en bordure de la Fure et en coupant les arbres dangereux à proximité des chemins. La commune souhaite en particulier offrir un lieu de fraîcheur aux habitants de Rives.
- **améliorer l'état de la Fure** en enlevant les arbres tombés dans le cours d'eau et le lit majeur pour éviter des risques d'embâcle et augmenter la luminosité qui favorise le développement de la flore aquatique.
- **protéger le canal** en enlevant, hors emprise du canal, les arbres tombés sur le canal et ceux qui menacent de tomber dedans pour ne pas l'endommager. Pour faciliter ce travail la réalisation d'une piste et l'amélioration de chemins existants sont nécessaires.
- **améliorer l'habitat communautaire prioritaire** (Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun - H91E0) en exploitant les épicéas et les peupliers qui ont été plantés.
- **faciliter la mobilisation du bois** en créant une piste dans la parcelle 7 et en améliorant des pistes existantes,
- r**enouveler les peuplements** pour éviter leur vieillissement,
- **améliorer l'aspect paysager de la forêt** par la mise en valeur des beaux arbres, l'irrégularisation des peuplements et la diversification des essences.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

pour les coupes :

Les coupes viseront plusieurs objectifs:
- sécuriser la forêt en enlevant les arbres pouvant tomber sur les chemins,
- protéger le canal en enlevant les arbres, hors emprise du canal, pouvant lui nuire,
- améliorer la qualité paysagère des peuplements par leur irrégularisation,
- optimiser l'adaptation des peuplements aux changements climatiques en diversifiant les essences,
- renaturer l'habitat communautaire prioritaire des rives de la Fure en exploitant les peupliers et les épicéas,
- conserver des arbres à cavité pour les oiseaux et les chauves-souris principalement,
- faciliter le renouvellement des peuplements,
- produire du bois d'œuvre et du bois de chauffage.

Les coupes seront prévisibles (parcelles 3 et 4) ou conditionnelles du fait de la réalisation d'une piste (parcelle 7) et des autorisations à obtenir (parcelles 5 et 6).
Le volume prévisible atteint 540 m³ et le volume conditionnel 1250 m³.

pour les travaux :

Accueil du public

Pour mieux accueillir le public, il est proposé:

- de restaurer le chemin qui borde la Fure pour le rendre accessible à l'ensemble des personnes souhaitant l'emprunter,
- d'entretenir les passerelles,
- d'entretenir les panneaux d'information,
- d'entretenir le parcours de santé,
- d'entretenir les petites prairies qui bordent la Fure,
- d'entretenir les abords de l'étang du pont du Bœuf,
- d'installer des panneaux aux entrées de la forêt pour accueillir les promeneurs.

Protection du canal

Une piste serait à créer en parcelle 7 pour permettre d'exploiter et de sortir les arbres tombés dans le canal ou qui le menacent, hors emprise du canal. Elle offrirait aussi la possibilité de bien gérer cette parcelle.

Sylviculture

Pour aider la régénération du Chêne et d'autres essences, des travaux de dégagement permettraient de lutter principalement contre le ronce.

Ensemble de la forêt

Pour continuer à bien marquer les limites de la forêt communale, il serait nécessaire d'entretenir le périmètre.

Bilan prévisionnel :

La forêt de Rives a une vocation principale d'accueil du public. Des travaux de sécurisation et d'amélioration des cheminements devraient permettre de favoriser le parcours de ce milieu naturel et la gestion des peuplements forestiers devrait valoriser la forêt d'un point de vue paysager et écologique..

La présence d'un canal qui alimente des turbines hydro-électriques nécessite la protection de celui-ci contre les chutes d'arbres situés en amont, en dehors de l'emprise du canal.

Une attention sera aussi portée à l'entretien de la Fure pour éviter les embâcles.

La production de bois apparait comme secondaire et reste minime du fait de la faible surface de la forêt. Elle ne permettra pas de financer toutes les interventions liées à l'accueil du public, à la protection du canal et des risques naturels.

Cependant, même si le bilan est négatif, la valorisation de cet espace naturel est important pour la commune, dans la perspective d'offrir un ilot de fraicheur à la population de Rives.

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	**AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE RIVES**
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	38 - Isère		
Communes de situation	Rives	Réaumont	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	703- Basse vallée de l'Ain et plaine du bas Dauphiné		
Schéma régional d'aménagement de référence	Auvergne-Rhône-Alpes		

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	**Année début**	**Année échéance**
	2022	2036

Détail des forêts aménagées			*dernier aménagement*		
Dénomination	Identifiant national forêt	**Surface cadastrale**	*date arrêté*	*année de début*	*année d'échéance*
Forêt communale de Rives	F19784X	32 ha, 48a 07ca	*16/07/2012*	*2008*	*2020*

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	32 ha, 48a 07ca
Surface retenue pour la gestion	32,48 ha
Surface boisée en début d'aménagement	26,97 ha
Surface en sylviculture de production	21,38 ha

COMMENTAIRES :
La forêt a été agrandie de 6 ha 12 a 15 ca en 2020. Cette surface supplémentaire forme la parcelle 7.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	**enjeu sans objet**	**enjeu faible ou ordinaire ou local**	**enjeu moyen ou reconnu**	**enjeu fort**	**Total**
Production ligneuse	sans objet 11 ha	faible	moyen 21 ha	fort	**32 ha**
Fonction écologique		ordinaire 24 ha	reconnu 8 ha	fort	**32 ha**
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 20 ha	reconnu 12 ha	fort	**32 ha**
Protection contre les risques naturels	sans objet 32 ha	faible	moyen 1 ha	fort	**32 ha**

COMMENTAIRES :

Production ligneuse: La production est moyenne sur l'ensemble de la surface en sylviculture, sauf sur la parcelle 1 en attente. Elle est sans objet sur la ripisylve, les espaces non boisés, le prébois et dans le périmètre de protection du captage d'eau potable.

Fonction écologique: Le lit majeur de la Fure constitue un habitat communautaire prioritaire (Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun - H91E0).

Fonction sociale: un captage d'eau potable (Pont du Bœuf) est inclu dans la forêt communale. Des sentiers PDIPR (2400 m environ) traversent la forêt ou la longent et permettent aux nombreux promeneurs de parcourir la forêt.

Protection contre les risques naturels: la Fure est sujette à des crues rapides et les versants de sa vallée à des glissements -carte des aléas - ERGH (Etudes et Réalisations Géotechniques et Hydrauliques) et RTM - juin 2013. En cas d'inondation, deux habitations sont concernées au niveau du pont de la Poype et quelques habitations au niveau de la RD12a, ainsi que la route elle-même.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Forêt de protection (foncière)		
Cœur de parc national		
Réserves naturelles nationales ou régionales		
Réserve biologique intégrale (RBI)		
Réserve biologique dirigée (RBD)		
Arrêté de protection de biotope		
Site inscrit		
Site classé		
Monuments historiques inscrits		
Monuments historiques classés		
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	12 ha	Pont du Bœuf
Espace Naturel Sensible local	32 ha	
Autres (libellé à formuler dans cette case)		

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :
Captage du Pont du bœuf: Dans le périmètre de protection immédiate (0,51 ha - parcelle 2) aucune intervention n'est autorisée. Dans le périmètre de protection rapprochée (11,49 ha - parcelles 1, 3 et 4), les coupes rases sont interdites et lors d'une exploitation, il faut prendre toutes les précautions afin d'éviter la pollution des eaux.

Espace Naturel Sensible local: la commune a fait la demande d'un classement de la forêt en ENS local (Espace Naturel Sensible) le 27 mai 2021 pour mieux répondre aux besoins des Rivois. Le plan de gestion de cet ENS sera à réaliser.

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Aire d'adhésion de parc national		
Parc naturel régional		
Charte Forestière de Territoire		
Natura 2000 habitats (ZSC)		
Natura 2000 oiseaux (ZPS)		
ZNIEFF de type I		
ZNIEFF de type II		
Unités de conservation in situ des ressources génétiques		
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	2 ha	La Fure et son lit majeur
Plan de prévention risques incendie		
Zone de rétention eau		
Réserve nationale de chasse		
Pastoralisme		
Habitat communautaire prioritaire	8 ha	Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux - 91E0*
Canal d'alimentation de turbines hydroélectriques	1 ha	Canal de la Nouvelle société des chutes de la Poype

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :
Ligne d'Aulne glutineux en bordure de la Fure: de part et d'autre de la Fure, il faut assurer la stabilité de l'habitat en maintenant les aulnes et les frênes. Les épicéas (120 arbres) qui ont été plantés dans la parcelle 5, ainsi que les peupliers (environ 50) sont à exploiter pour retrouver l'habitat naturel. Il faut assurer le minimum d'entretien obligatoire (art. 114 et L. 232-1 du Code rural) : coupe des arbres de berge dangereux, car menaçant de tomber (risque d'embâcles et de réduction de la capacité d'écoulement). Cette intervention assure également le dosage de la lumière en bordure de rivière (importance de l'éclairement: productivité primaire, biocénoses animales).

Canal: ce canal privé est une enclave qui mesure 1200 m de long et dont la surface cadastrale est de 1,2 ha. Son emprise moyenne est donc d'environ 10 m; elle comprend le canal, l'emprise en amont, le chemin qui le borde et les remblais en aval. Il est nécessaire de protéger le canal de la chute des arbres situés en amont, hors emprise de ce dernier.

La Fure et son lit majeur
Pour éviter les embâcles, il faudrait enlever les bois tombés ou menaçant de tomber dans la Fure et son lit majeur.

Quelques glissements mineurs de terrain apparaissent sur les rives de la Fure. Si un glissement plus important se produisait, le service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) viendrait le diagnostiquer.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	**surface concernée**
Problèmes sanitaires graves	
Déséquilibre grande faune / flore	
Incendies	
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	1 ha
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	1 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :
Le canal d'alimentation de turbines hydro-électriques sépare les parcelles 5 et 7. Cela rend la mobilisation du bois plus difficile et oblige la coupe des arbres de la forêt communale pouvant tomber dans ce canal.

Les épicéas (0,11 ha) présents dans la parcelle 5 ne sont pas adaptés au changement climatique, du fait de l'altitude trop basse.

Eléments imposant des mesures particulières	**surface concernée**
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	14 ha
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	1 ha
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	
Pratique de l'affouage	
Dispositifs de recherche	
Importance sociale ou économique de la chasse	

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :
La Fure sépare la forêt en deux. le franchissement du cours d'eau, pour l'exploitation de la forêt ou son aménagement, ne pourra se faire que par des dispositifs et techniques adaptés, dans le respect de la réglementation en vigueur, afin de ne pas polluer ou entrainer de la turbidité du cours d'eau

La mobilisation du bois des parcelles 5 et 6 est plus compliquée depuis que la sortie n'est plus possible par la Poype. Elle est envisageable vers l'autoroute (hameau du Chatelard), mais dépend de l'autorisation d'un propriétaire privé pour déposer le bois avant qu'un grumier le prenne et de la possibilité de franchir un pipe-line.

La parcelle 7 est desservie partiellement par des pistes. Il faudrait les améliorer et en créer une autre pour envisager des interventions au niveau du canal et dans les peuplements pour leur bonne gestion.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Changement climatique	32 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :
Depuis 1900 et l'augmentation sensible des teneurs de gaz à effet de serre dans l'atmosphère due aux activités humaines, on constate un réchauffement planétaire, qui s'accélère depuis les années 80.
Les projections futures retiennent pour les plus probables une évolution de + 2 °C à + 4 °C à l'horizon 2100 par rapport au début de ce siècle. Ces évolutions seront déjà significatives en 2030 (+1 à 2 °C) et 2050 (+1,5 à 2,5 °C).

Cela correspond en plaine à une remontée des climats du sud vers le nord de plusieurs centaines de km, et en montagne un décalage vers le haut des étages de végétation de 600 à 800 m. Autrement dit, la température subie par une forêt située à 1000 m d'altitude sera en 2100 équivalente à celle constatée aujourd'hui dans les plaines du Rhône ou de la Loire.

Les effets de ces évolutions climatiques sur les peuplements forestiers peuvent être positifs tant que l'évolution est contenue, avec l'augmentation du taux de CO2 atmosphérique qui favorise la photosynthèse et l'allongement de la période de végétation. Ils deviennent limitants, puis létaux, quand les seuils de tolérance des arbres à la sécheresse et aux chaleurs extrêmes sont dépassés. Des effets plus brusques et destructeurs peuvent par ailleurs être directement induits par ces évolutions climatiques, tels que les incendies ou les attaques sanitaires liées à des parasites.

Il existe différentes stratégies d'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique, qui visent soit à renforcer la résilience des peuplements existants, soit à accélérer leur transformation vers des peuplements plus adaptés. Elles sont à mettre en œuvre à court ou moyen terme, en se projetant dans une perspective de long terme correspondant à la durée de vie des peuplements forestiers.

La/les stratégies retenues pour cette forêt sont les suivantes :
- Augmenter la diversité des essences par des peuplements mélangés
- Augmenter la diversité structurelle, en terme d'hétérogénéité verticale et horizontale
- Augmenter la diversité génétique, qui contribue à la capacité d'adaptation des forêts.
- Augmenter la résistance aux perturbations des arbres individuels, pour améliorer la probabilité de leur survie
- Réduire les âges de récolte ou les diamètres cibles

Des évolutions plus rapides et plus fortes du climat ayant des conséquences sur les peuplements forestiers pourront nous amener à adapter ces stratégies.

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	350 m	410 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
ana-1.1	Frênaies-aulnaie marécageuse	11,10 ha	34%
ana-7.6	Hêtraie-chênaie peu humide	21,38 ha	66%
	TOTAL	32,48 ha	

COMMENTAIRES :
La frênaie-aulnaie marécageuse est un habitat communautaire prioritaire qui a uniquement un objectif écologique. La préservation de cet habitat donnera au public la possibilité de découvrir un milieu particulier.

La hêtraie-chênaie peu humide a une potentialité bonne à moyenne. Elle présente une:

- Longue saison de végétation,
- Bonne alimentation en eau,
- Bonne disponibilité en éléments nutritifs et bases minérales.

Guide des stations: Synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l'Ain

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Chêne sessile	22%
Hêtre	15%
Charme	18%
Châtaignier	30%
Autres feuillus	15%
TOTAL	100%

COMMENTAIRES :
L'épicéa est présent sur une trop petite surface pour être mentionné dans le tableau. Les changements climatiques excluent sa présence. Le châtaignier est attaqué par un chancre qui le fait dépérir. Cette essence n'est pas à favoriser, mais ne doit pas être éliminée.

Les autres feuillus sont: l'Aulne glutineux,l'Erable sycomore, l'Erable plane, l'Erable champêtre, le Frêne commun, le Tilleul à petites feuilles, le Robinier, le Merisier, de saules.

La variété des essences présentes dans la forêt est une richesse qu'il faut essayer de conserver pour faire face aux changements climatiques, pour favoriser la biodiversité et pour maintenir la qualité paysagère.

Répartition des types de peuplement			
Code	**Libellé**	**Surface**	**% surface de gestion**
2	**Jeune pessière** Il s'agit d'une plantation réalisée dans le lit majeur de la Fure (parcelle 5). Le diamètre des arbres (123 tiges) varie entre petits bois (69 %), bois moyens (29 %) et gros bois (2 %). La hauteur dominante est de 24 m. Le volume est estimé à 60 m³.	0,11 ha	0%
T	**Taillis sous futaie** La futaie est composée de chêne (43 %), hêtre (29 %) et autres feuillus (28 %). La surface terrière est de 8,3 m²/ha en moyenne. Petits bois: 34 % - Bois moyens: 41 % - Gros bois: 25 % La hauteur varie entre 22 et 26 m. Le taillis est constitué de châtaignier (60 %), charme (35 %) et autres feuillus 5 %). Sa surface terrière est de 8,5 m²/ha en moyenne.	19,86 ha	61%
L	**Peuplements ouverts** Cela concerne la frênaie-aulnaie. Des peupliers (60) ont été plantés dans le lit majeur de la Fure (parcelle 5). Leur diamètre varie entre 30 et 75 cm, pour une hauteur totale de 26 m et une hauteur découpe de 16 m. Le volume grume approche 150 m³.	6,73 ha	21%
L	**Prébois** Cet espace, sous la décharge communale, est en train de ce boiser.	0,27 ha	1%
A	**Espaces non boisés** Il s'agit d'anciennes pâtures, du tour de l'étang du Pont du bœuf et de la décharge communale.	3,59 ha	11%
A	**Plans d'eau**	1,92 ha	6%
	TOTAL	32,48 ha	

COMMENTAIRES :
Les épicéas devront être coupés, car avec le réchauffement climatique, ils vont dépérir. De plus, ils ne correspondent pas à l'habitat naturel prioritaire.
Les peupliers devront aussi être coupés, car ils ont atteint leur diamêtre d'exploitation.

Le robinier est présent dans la parcelle 3 (futaie et taillis).

La surface productive atteint 19,73 ha, elle concerne uniquement le taillis sous futaie, hormis la petite surface de la parcelle 1.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière		
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	19,73 ha	*26,36 ha*
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini	1,65 ha	
Hors sylviculture de production	11,10 ha	
TOTAL	32,48 ha	

COMMENTAIRES :
L'aulnaie-frênaie (11,10 ha), habitat communautaire prioritaire, a une vocation écologique et d'accueil du public.
La décharge communale (parcelle 1) et le prébois situé en aval sont laissés en attente.

L'objectif est d'obtenir une futaie irrégulière par pieds. Ce type de traitement offre une plus grande biodiversité et une meilleure qualité paysagère que le taillis-sous-futaie.

Les arbres, vivants ou morts, comportant des habitats seront conservés, sauf s'ils entrainent un risque potentiel pour la sécurité des promeneurs.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	**précisions**	**surface en sylviculture de product.**	**%**	**âge retenu** *(suivi surfacique)*	**diamètre retenu**
Chêne sessile		15,46 ha	72,3%	120	50
Hêtre		5,92 ha	27,7%	80	50
TOTAL		21,38 ha			

COMMENTAIRES :
Le chêne et le hêtre sont les deux essences principales de la surface en sylviculture. Mais, toutes les essences présentes seront favorisées pour mieux aborder les changements climatiques.
Le hêtre est particulièrement présent dans la parcelle 4. Il serait bien de le contenir pour favoriser la diversité des essences.

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	***surface***
Surface à régénérer prévue	0,00 ha
Surface effectivement régénérée	0,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

COMMENTAIRES :
Il n'était pas prévu de surface à régénérer du fait que le traitement préconisé était celui de la futaie irrégulière.

Nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface	**0,00 ha**		
Surface d'équilibre (Se)			
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)			
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)			
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)			
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler			
Surface à ouvrir (So)			
Surface à terminer (St)			
Surface à reconstituer ou prévue à boiser *(sans coupe)*			
Traitements en Taillis ou TSF	**0,00 ha**		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	**19,73 ha**		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	16 m²/ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	80 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement	**cible calculée**	valeur observée	**note forêt**
Surface terrière	16 m²/ha	16,8 m²/ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%	15%	D
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	80 tiges/ha	40 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	2,00 ha		

COMMENTAIRES :
Le traitement en taillis sous futaie n'est pas favorable au renouvellement des peuplements. Cependant, comme les peuplements sont assez ouverts, la régénération est assez présente (15 % installée: plus de 3 semis par placette de 2 m de rayon et 15 % présente: 1 à 2 semis). C'est le hêtre qui compose majoritairement la régénération.

Il en est de même pour les perches, composées principalement de hêtre et d'autres feuillus (frêne surtout).

Le hêtre s'impose dans la régénération et constitue la moitié des perches. Il faudra être vigilant à ce qu'il ne devienne pas dominant. Pour cela, il faudrait réduire le nombre d'arbres adultes et favoriser les autres essences.

La régénération de chêne sera principalement recherchée, mais les autres feuillus devront être conservés pour obtenir un mélange d'essences.

L'obtention de la régénération se fera par la création de trouées ne dépassant pas la surface du houppier d'un arbre adulte et par l'arrivée de lumière diffuse du fait d'une surface terrière de l'ordre de 16 m²/ha. De plus, le peuplement alentours sera éclaircie en enlevant prioritairement du Charme et les arbres mal conformés.

2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement Groupe		Parcelle	Surface totale	Surface en sylviculture (ha)				Surface hors sylviculture (ha)		Rotation	Surf. par groupe
Libellé	Code			totale (a+b)	accessible (y/c condit°nel) (a)	Dont à passer en coupe	sans projet d'accès (b)	totale	boisée		
Futaie irrégulière	IRR	3	3,34	3,34	3,34	3,34					19,73
		4	2,81	2,81	2,81	2,81					
		6	7,48	7,48	7,48	7,48					
		7	6,10	6,10	6,10	6,10					
Evolution naturelle au titre de la biodiversité	HSNBD	2	4,87					4,87	4,17		11,10
		5	6,23					6,23	1,31		
Attente	ATT	1	1,65					1,65	0,27		1,65
		Totaux	32,48	19,73	19,73	19,73	0,00	12,75	5,75		32,48

COMMENTAIRES :
Futaie irrégulière: les peuplements pourront être orientés vers le traitement en futaie irrégulière, uniquement s'il est possible de mobiliser les bois.

Evolution naturelle au titre de la biodiversité: les seules interventions concerneront l'exploitation des épicéas, des peupliers et des arbres pouvant nuire à la sécurité.

Attente: la parcelle 1 sert actuellement de décharge pour des déchets vert de la commune principalement.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	P^{lle}	Groupe	Surface totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	coupe conditionnelle	Observations	Volume total
2023	5	irrégulier	6,23 ha	0,11 ha	Rase	futaie régulière Epicéa Petits bois capital proche de l'objectif	oui	Les conditions doivent être favorables pour la sortie vers l'autoroute(voir ci-dessous le traitement des houppiers *).	60 m³
2023	5	irrégulier	6,23 ha	0,50 ha	Rase	futaie régulière Peuplier Gros bois capital proche de l'objectif	oui		150 m³
2024	6	irrégulier	7,48 ha	7,48 ha	Irrégulière	taillis sous futaie Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif	oui		300 m³
2026	7	irrégulier	6,10 ha	6,10 ha	Irrégulière	taillis sous futaie Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif	oui	Réalisation d'une piste	250 m³
2028	3	irrégulier	3,34 ha	3,34 ha	Irrégulière	taillis sous futaie Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif			150 m³
2028	4	irrégulier	2,81 ha	2,81 ha	Irrégulière	taillis sous futaie Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif			120 m³
2034	6	irrégulier	7,48 ha	7,48 ha	Irrégulière	taillis sous futaie Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif	oui		300 m³
2036	7	irrégulier	6,10 ha	6,10 ha	Irrégulière	taillis sous futaie Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif	oui	Réalisation d'une piste	250 m³
2038	3	irrégulier	3,34 ha	3,34 ha	Irrégulière	taillis sous futaie Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif			150 m³
2038	4	irrégulier	2,81 ha	2,81 ha	Irrégulière	taillis sous futaie Autres feuillus Petits bois capital proche de l'objectif			120 m³

Indicateur de suivi	toutes coupes	coupes non conditionnelles
surface terrière totale à récolter durant l'aménagement	179 m²	129 m²
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement	1 790 m³	540 m³

COMMENTAIRES :

Pour les parcelles 3, 4 et 7:

La sortie du bois des parcelles 3 et 4 doit se faire avec un porteur pour ne pas endommager le chemin de promenade en bordure de la forêt.
Une autorisation doit être demandée au propriétaire de la parcelle cadastrale AE222 pour stocker le bois.
La mobilisation du bois dans la parcelle 7 dépend de la réalisation d'une piste et de la remise en état de plusieurs pistes existantes.

Pour les parcelles 5 et 6:
Une attention particulière doit être portée à la présence de la canalisation d'eau qui passe sous le chemin bordant la Fure.
Pour l'exploitation des épicéas (rive droite de la Fure) et des peupliers (rives droite et gauche de la Fure) une autorisisation doit être demandée à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) pour traverser la Fure avec les bois.
Le franchissement du pipeline sur la commune de Réaumont, géré par la Société du Pipeline Méditerranée-Rhône (SPMR), devra faire l'objet d'un examen préalable, selon les modalités envisagées de sortie des bois, en conformité avec la réglementation en vigueur
Des autorisations de la part de propriétaires privés, pour déposer le bois avant qu'un camion vienne le prendre, doivent être obtenues (parcelles cadastrales OA65 et OA426 sur la commune de Réaumont).
Les noyers de la parcelle cadastrale OA85 sur Réaumont doivent être élagués pour permettre le passage des grumiers.

Dans les peuplements feuillus, il faut veiller à ne pas trop ouvrir les peuplements pour contenir la ronce.

L'obtention de la régénération se fera par la création de trouées ne dépassant pas la surface du houppier d'un arbre adulte et par l'arrivée de lumière diffuse du fait d'un surface terrière de l'ordre de 16 m²/ha. De plus, le peuplement alentours sera éclaircie en enlevant prioritairement du Charme et les arbres mal conformés.

* Les houppiers des épicéas et des peupliers devront soit être évacués du lit majeur de la Fure, soit vendus pour faire des plaquettes pour des chaufferies.

2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	**Libellé des travaux**	**Unités de gestion** (facultatif)	**Surface travaillée**	**Précautions / Observations**	**Coût total indicatif**	**I/E***
	Dégagement des semis de chêne		4 ha		10 000 €	I
				Total	10 000 €	
				soit annuellement	667 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :
Pour faciliter le développement de la régénération de chêne et d'autres essences, il sera peut-être nécessaire de réduire la concurrence, notamment celle de la ronce.

Travaux d'infrastructure (description)	**Localisation**	**Long. (m) ou q^{té}**	**Précautions / Observations**	**Coût total indicatif**	**I/E***
Création d'une piste	parcelle 7			7 000 €	I
Amélioration de pistes	parcelle 7				
Amélioration de la piste bordant la Fure					
			Total	7 000 €	
			soit annuellement	467 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :
Pour enlever, hors emprise du canal, les bois tombés dans le canal ou sur celui-ci et pour prévenir de la chute d'autres arbres, il est nécessaire de pouvoir accéder aux abords du canal. De plus, ces pistes permettront la bonne gestion des peuplements.

Travaux non sylvicoles (description)	**Localisation**	**Quantité**	**Précautions / Observations**	**Coût total indicatif**	**I/E***
Entretien du périmètre		7500 m		8 000 €	E
Enlèvement des arbres tombés sur le canal ou le menaçant					
Coupe d'arbres dangereux pour les promeneurs					
Entretien des prairies qui bordent la Fure		3		2 500 €	
Entretien des abords de l'étang du pont du Bœuf					
Amélioration de la piste qui borde la Fure					
Entretien du parcours de santé					
Création de panneaux d'information aux entrées de la forêt					
Entretien des panneaux d'information					
Entretien et amélioration des passerelles					
Déplacement de certaines cibles pour le tir à l'arc (sécurité et paysage).					
			Total	10 500 €	
			soit annuellement	700 €/an	

* I = Investissement ou E = Entretien

COMMENTAIRES :
L'entretien du périmètre permet de bien délimiter la forêt communale.
Les abords des sentiers et des étangs seront sécurisés contre la chute des arbres morts et de leurs branches.

L'entretien du parcours de santé, des panneaux d'information et des passerelles demandent une étude particulière pour déterminer les coûts. L'accès aux passerelles n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite; il serait bien d'envisager leur amélioration. Ces différentes interventions pourront être prises en compte dans le cadre de l'ENS local.
L'entretien des abords de l'étang du pont du Bœuf est réalisé par l'association des pêcheurs.

La création de panneaux d'information permettrait aux promeneurs de savoir qu'ils rentrent dans la forêt communale de Rives, de se situer grâce à un plan, de connaître les itinéraires de promenade et peut-être de recevoir d'autres indications.

Certaine cibles pour le tir à l'arc ne sont pas bien situées, d'un point de vue sécurité et pour l'aspect paysager. Il serait donc bénéfique de les déplacer.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	
	RBI : surface boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha)	
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	

COMMENTAIRES :
Il n'est pas constitué d'ilot de vieillissement ou de sénescence, mais 8 ha sont laissés en évolution naturelle au titre de la biodiversité (parcelles 2 et 5).

De plus, des interventions pour la sécurisation du public peuvent nécessité la coupe d'arbres ou de branches.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes…)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

COMMENTAIRES :
Les berges de la Fure sont propices au martin pêcheur et accueillent le cincle plongeur. Pour ne pas déranger ces deux espèces, il faudrait éviter les travaux de mars à juillet.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	**Sans objet - aucun site Natura 2000**

3. RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m^3/ha/an sur surface sylviculture	5,5 m³/ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	118 m³/an

Bilan annuel des récoltes	**prévisible**	**passé***	**conditionnel**
Feuillus (f)	35 m³/an	0 m³/an	78 m³/an
Résineux (r)	0 m³/an	0 m³/an	4 m³/an
Total tiges (1 = f + r)	35 m³/an	0 m³/an	82 m³/an
Taillis, houppiers (2)	7 m³/an		14 m³/an
Total bois fort (1 + 2)	**42 m³/an**	**0 m³/an**	**96 m³/an**
dont % de produits accidentels			
soit en m^3/ha/an sur la surface totale retenue :	**1,3 m³/ha/an**	**0,0 m³/ha/an**	**3,0 m³/ha/an**
soit en m^3/ha/an sur surf. en sylviculture de production :	**2,0 m³/ha/an**	**0,0 m³/ha/an**	**4,5 m³/ha/an**
Volume annuel des affouages possibles			

Répartition des volumes par type de coupe	**prévisible**	**passé***	**conditionnel**
Régénération			
Amélioration			
Autres (dont irrégulier)	42 m³/an	0 m³/an	96 m³/an

Bilan financier annuel en euros de l'année	**prévisible**	**passé***	**conditionnel**
Recettes bois *(frais d'exploitation des bois façonnés déduits)*	350 €	0 €	900 €
Recettes chasse			
Autres recettes			
Subventions et aides possibles			
Dépenses travaux sylvicoles	667 €		
Dépenses travaux infrastructure			467 €
Dépenses travaux non sylvicoles			700 €
Frais de garderie (forêts de collectivités)	35 €		90 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	65 €	65 €	
Bilan annuel	**-417 €**	**-65 €**	**-357 €**
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	**-13 €**	**-2 €**	**-11 €**
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	**-20 €**	**-3 €**	**-17 €**

** Période du bilan passé :*

Impôts (forêts domaniales)	
Travaux sylvicoles à objectif de protection (FD RTM)	
Contrats FFN (forêts de collectivités) - Localisation : - Dette restante (€) :	

Consultations et obligations réglementaires	**date**
Délibération de la (des) collectivité(s) propriétaire(s)	

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Bernard Le Corre

Etude de terrain et inventaires : Jean-Roger Settin et Bernard Le Corre

Cartographie : Bernard Le Corre

Rédigé le 26/08/2021
par Le chef de projet aménagement
Signé : Bernard LE CORRE

Vérifié le 03/09/2021
par Le responsable aménagement de l'agence
Signé : Philippe FAVET

ANNEXES

- Parcelles cadastrales relevant du régime forestier
- Typologie massif alpin
- Desserte

CARTES

- Situation
- Parcelles
- Aménagement
- Essences objectif
- Enjeux
- Unités stationnelles
- Peuplements
- Essences présentes
- Dessertes
- Habitats naturels
- Protection des captages AEP

ANNEXE - 1 Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
			Total =>	32 ha, 48a 07ca	32 ha, 48a 07ca	
REAUMONT	A	36	LES COTES	2,13 80	2,13 80	
REAUMONT	A	45	LA POYPE	0,14 27	0,14 27	
RIVES	AE	166	CHAMP MASSY	0,46 33	0,46 33	
RIVES	AE	167	CHAMP MASSY	0,47 05	0,47 05	
RIVES	AE	168	CHAMP MASSY	0,27 75	0,27 75	
RIVES	AE	173	CHAMP MASSY	0,11 72	0,11 72	
RIVES	AE	174	CHAMP MASSY	2,71 50	2,71 50	
RIVES	AE	178	CHAMP MASSY	0,18 70	0,18 70	
RIVES	AE	184	CHAMP MASSY	1,78 95	1,78 95	
RIVES	AE	185	CHAMP MASSY	1,49 65	1,49 65	
RIVES	AE	188	CROIX SAINT ROCH	0,07 34	0,07 34	
RIVES	AE	189	CROIX SAINT ROCH	0,11 60	0,11 60	
RIVES	AE	190	CROIX SAINT ROCH	0,10 30	0,10 30	
RIVES	AE	191	CROIX SAINT ROCH	0,02 70	0,02 70	
RIVES	AE	192	CROIX SAINT ROCH	0,12 05	0,12 05	
RIVES	AE	193	CROIX SAINT ROCH	0,21 85	0,21 85	
RIVES	AE	194	CROIX SAINT ROCH	0,10 10	0,10 10	
RIVES	AE	195	CROIX SAINT ROCH	0,40 30	0,40 30	
RIVES	AE	196	CROIX SAINT ROCH	0,30 78	0,30 78	
RIVES	AE	197	CROIX SAINT ROCH	0,22 55	0,22 55	
RIVES	AE	198	CROIX SAINT ROCH	0,11 55	0,11 55	
RIVES	AE	199	CROIX SAINT ROCH	0,20 15	0,20 15	
RIVES	AE	201	CROIX SAINT ROCH	0,14 95	0,14 95	
RIVES	AE	202	CROIX SAINT ROCH	0,04 00	0,04 00	
RIVES	AE	203	CROIX SAINT ROCH	0,04 84	0,04 84	
RIVES	AE	204	CROIX SAINT ROCH	0,04 08	0,04 08	
RIVES	AE	205	CROIX SAINT ROCH	0,03 45	0,03 45	
RIVES	AE	206	CROIX SAINT ROCH	0,11 42	0,11 42	
RIVES	AE	207	CROIX SAINT ROCH	0,61 25	0,61 25	
RIVES	AE	208	CROIX SAINT ROCH	0,08 65	0,08 65	
RIVES	AE	209	CROIX SAINT ROCH	0,05 43	0,05 43	
RIVES	AE	210	CROIX SAINT ROCH	0,24 31	0,24 31	
RIVES	AE	211	CROIX SAINT ROCH	0,16 14	0,16 14	
RIVES	AE	214	CROIX SAINT ROCH	0,23 38	0,23 38	
RIVES	AE	215	CROIX SAINT ROCH	0,18 35	0,18 35	
RIVES	AE	216	CROIX SAINT ROCH	0,58 25	0,58 25	
RIVES	AE	217	CROIX SAINT ROCH	1,32 90	1,32 90	
RIVES	AE	218	CROIX SAINT ROCH	0,60 05	0,60 05	
RIVES	AE	220	CROIX SAINT ROCH	6,12 15	6,12 15	
RIVES	AE	319	CROIX SAINT ROCH	0,02 70	0,02 70	
RIVES	AE	502	PONT DU BOEUF	0,42 78	0,42 78	
RIVES	AE	570	CHAMP MASSY	0,43 52	0,43 52	
RIVES	AE	571	CHAMP MASSY	0,00 16	0,00 16	
RIVES	AE	572	CHAMP MASSY	0,02 20	0,02 20	
RIVES	AE	573	CHAMP MASSY	0,07 50	0,07 50	
RIVES	AE	574	CROIX SAINT ROCH	0,88 05	0,88 05	
RIVES	AE	575	CROIX SAINT ROCH	0,03 70	0,03 70	
RIVES	AE	576	CROIX SAINT ROCH	0,44 75	0,44 75	
RIVES	AE	577	CROIX SAINT ROCH	0,10 05	0,10 05	
RIVES	AK	172	LA POYPE	0,22 15	0,22 15	
RIVES	AK	173	LA POYPE	0,00 14	0,00 14	
RIVES	AK	174	LA POYPE	0,48 40	0,48 40	
RIVES	AK	312	AUX TRAPPES	6,79 98	6,79 98	
RIVES	AK	512	AUX TRAPPES	0,07 40	0,07 40	

Annexe 2 - Typologie des structures "Massif Alpin"

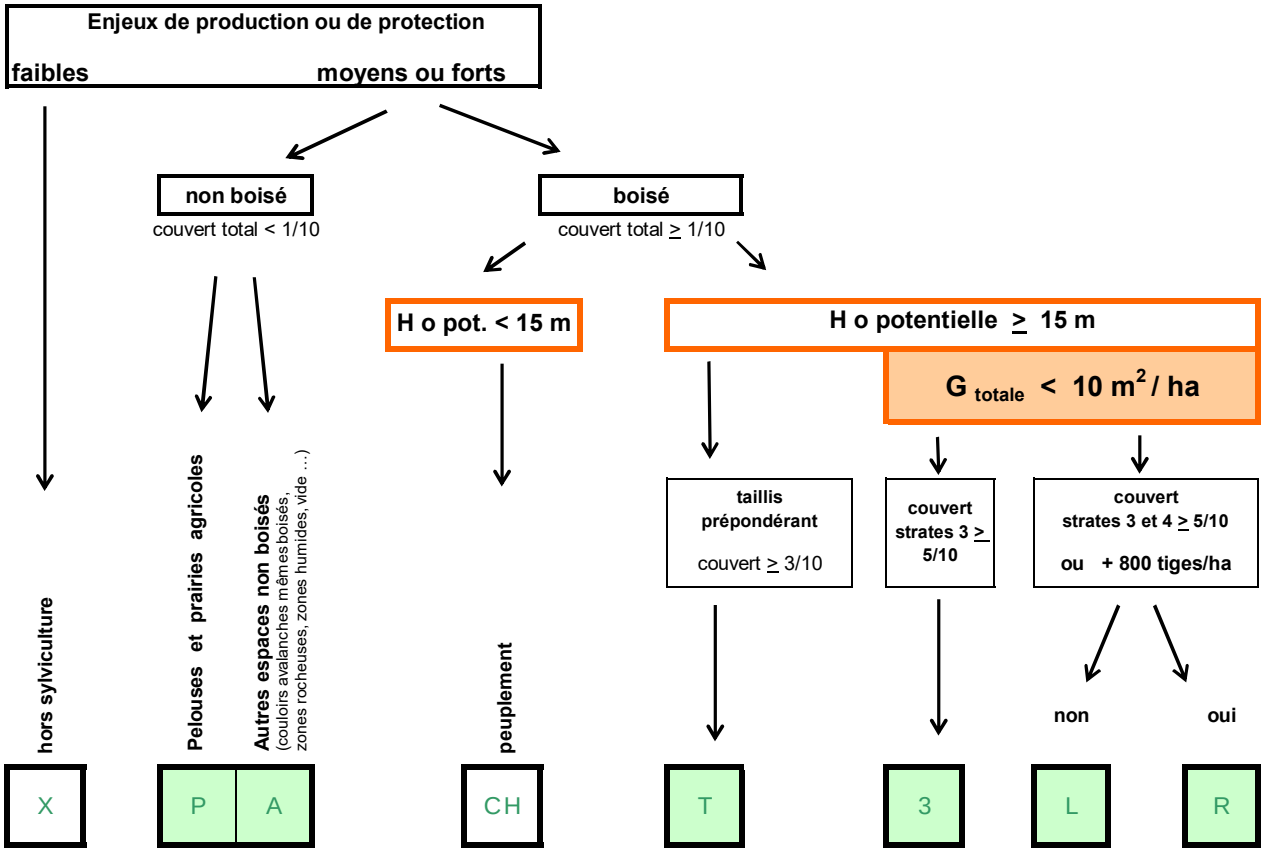

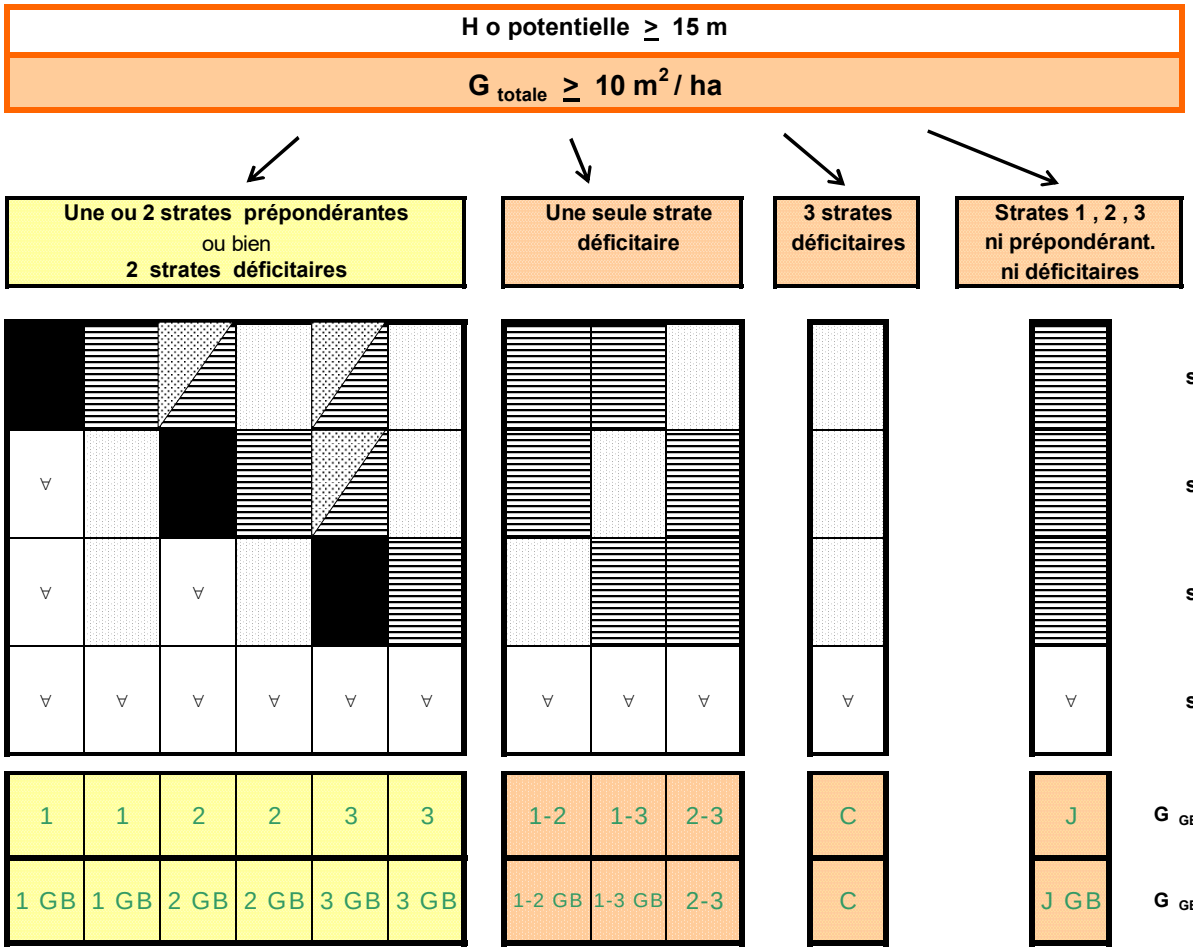

Légende

strate prépondérante
couvert supérieur ou égal à

strate moyenne
couvert égal à 3/10 ou 4/10

strate déficitaire
couvert inférieur ou égal à 2/10

strate prépondérante ou moyenne ou déficitaire

PB = 20 ; 25

BM = 30 ; 35 ; 40

GB = 45 ; 50 ; 55 ; 60

TGB = 65 et +

ANNEXE - 3 Desserte de la forêt communale

Desserte de la parcelle 7

La desserte de cette parcelle est principalement motivée par la protection du canal. En effet, des arbres tombent dedans et peuvent l'obstruer ou l'endommager.
Elle consiste en la remise en état de trois pistes et la création d'une autre allant vers le canal.
Une fois les bois exploités, ils seront trainés en bordure de la parcelle, dans un champ, puis déposés à proximité de la table d'orientation.
Ils seront ensuite repris par un camion qui utilisera le chemin qui borde le stade.

Desserte des parcelles 5 et 6

L'accès de ces deux parcelles à des tracteurs forestiers permettrait d'évacuer les bois qui seraient coupés pour des raisons sécuritaires (personnes et risque d'embâcle) et pour l'amélioration du biotope de la Fure.
De plus, cette desserte permettrait de sortir les épicéas et les peupliers de la parcelle 5 et de traiter la parcelle 7 en futaie irrégulière pour favoriser la biodiversité, l'adaptation aux changements climatique et produire du bois d'oeuvre.

L'accès envisagé emprunterait une portion de la piste qui longe la Fure, puis un chemin communal accédant au plateau de "la Rentière". Les bois seraient déposés en bordure de la piste, soit dans un champ (A65), soit dans des parcelles boisées (A35 et A426) que la commune devrait acheter. Ces parcelles sont sur la commune de Réaumont.
Le passage du camion est conditionné par le franchissement du pipeline (faire une DICT) et par l'élagage de noyers qui empiètent sur le chemin.

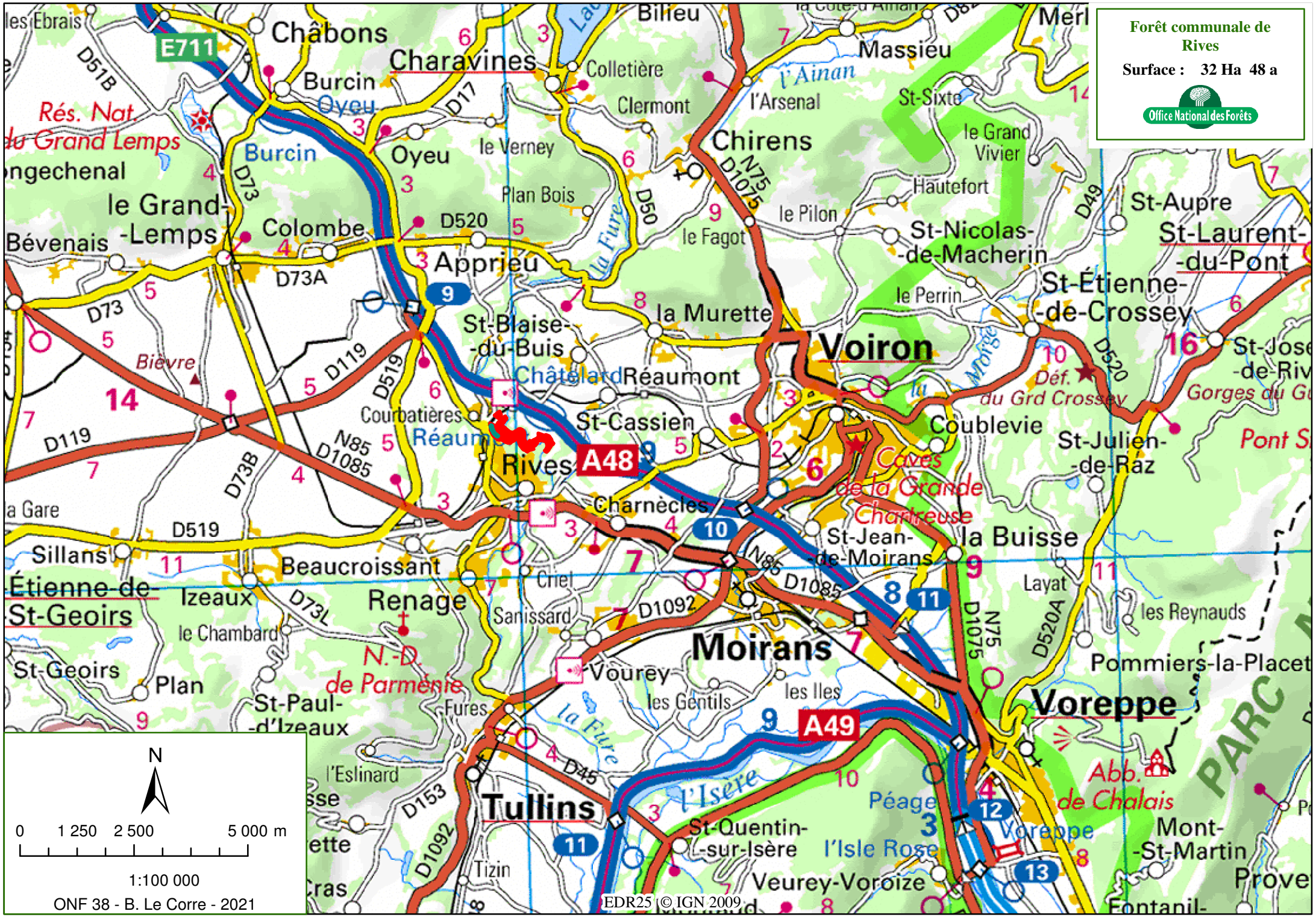
Forêt communale de Rives
Surface : 32 Ha 48 a
Office National des Forêts
N
0 1 250 2 500 5 000 m
1:100 000
ONF 38 - B. Le Corre - 2021
EDR25 © IGN 2009
Châbons
Charavines
Burcin
Oyeu
Colletière
Clermont
Bilieu
Massieu
l'Ainan
l'Arsenal
St-Sixte
le Grand Vivier
Chirens
le Verney
Plan Bois
le Fagot
le Pilon
Hautefort
St-Nicolas-de-Macherin
St-Aupre
St-Laurent-du-Pont
le Grand-Lemps
Bévenais
Colombe
Apprieu
la Murette
St-Blaise-du-Buis
Châtelard
Réaumont
Voiron
le Perrin
St-Étienne-de-Crossey
St-Jose-de-Riv
Déf. du Grd Crossey
Gorges du Gu
Courbatières
St-Cassien
Coublevie
St-Julien-de-Raz
Pont S
Caves de la Grande Chartreuse
Rives
Charnècles
St-Jean-de-Moirans
la Buisse
Sillans
Beaucroissant
Chiel
Layat
les Reynauds
Étienne-de-St-Geoirs
Izeaux
Renage
Sanissard
Moirans
Pommiers-la-Placet
St-Geoirs
le Chambard
Plan
N.-D. de Parménie
Vourey
les Gentils
les Iles
Voreppe
St-Paul-d'Izeaux
Fures
l'Eslinard
Tullins
l'Isère
Péage
Abb. de Chalais
Mont-St-Martin
St-Quentin-sur-Isère
l'Isle Rose
Tizin
Veurey-Voroize
Fontanil-
Bièvre
la Gare
la Fure
la Morge
Rés. Nat. du Grand Lemps
E711
A48
A49
PARC

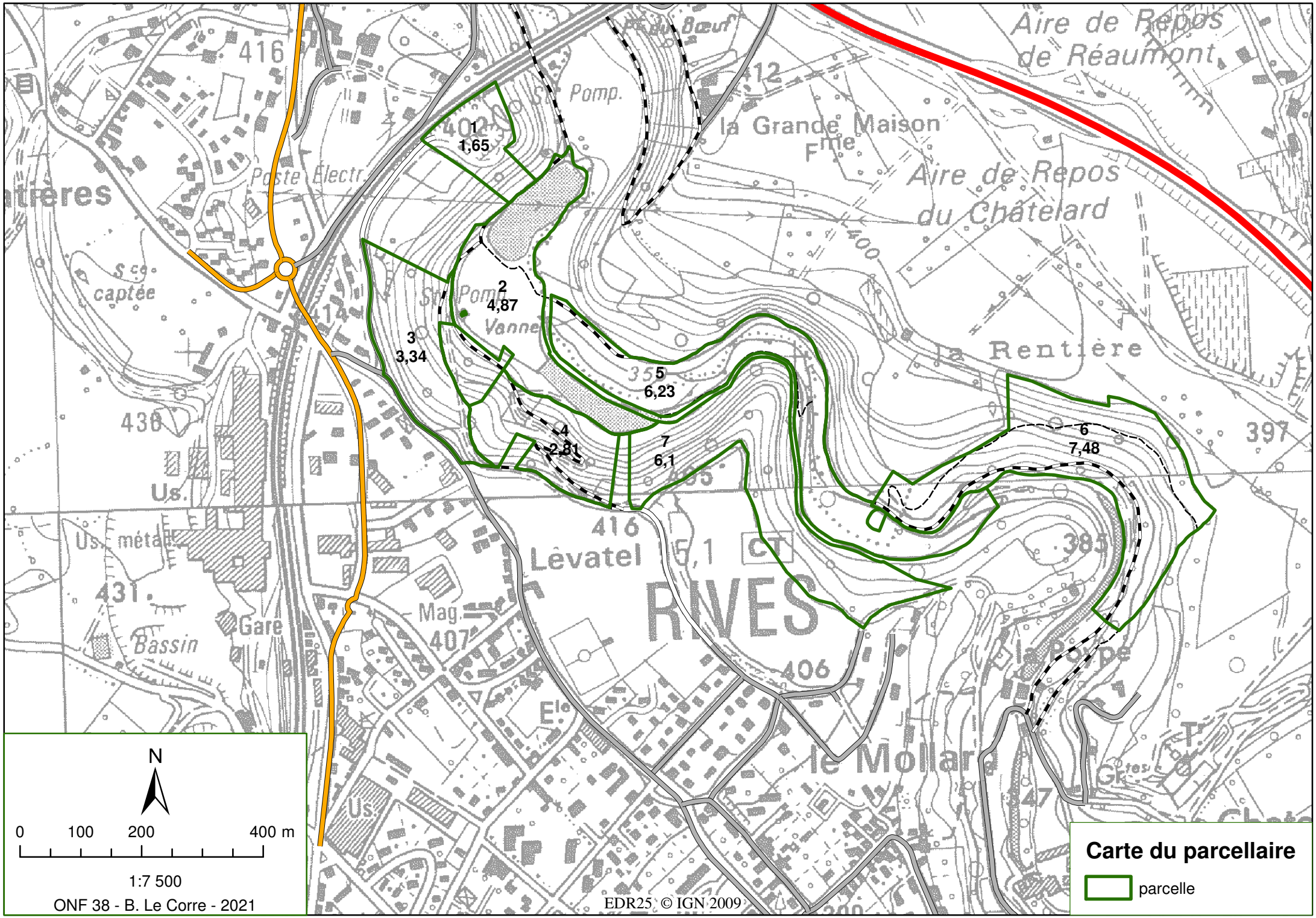
Aire de Repos de Réaumont
la Grande Maison
Aire de Repos du Châtelard
la Rentière
Lévatel
RIVES
le Mollard
la Poupe
Gare
Bassin
Poste Electr.
Pomp.
Vanne
1
1,65
2
4,87
3
3,34
4
2,81
5
6,23
6
7,48
7
6,1
N
0 100 200 400 m
1:7 500
ONF 38 - B. Le Corre - 2021
EDR25 © IGN 2009
Carte du parcellaire
parcelle

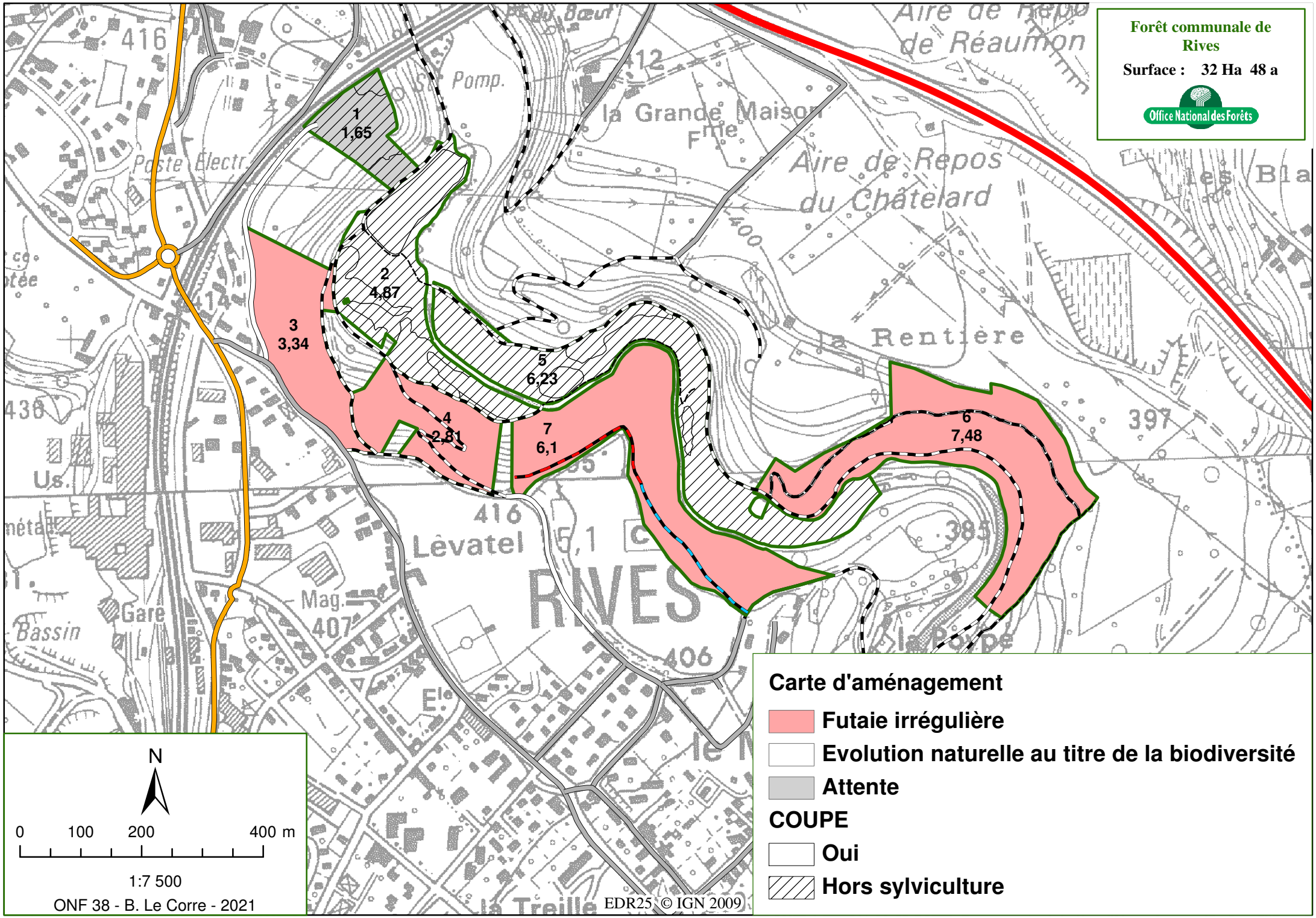
Forêt communale de Rives
Surface : 32 Ha 48 a
Office National des Forêts
Carte d'aménagement
Futaie irrégulière
Evolution naturelle au titre de la biodiversité
Attente
COUPE
Oui
Hors sylviculture
1
1,65
2
4,87
3
3,34
4
2,81
5
6,23
6
7,48
7
6,1
Aire de Repos de Réaumon
la Grande Maison
Aire de Repos du Châtelard
la Rentière
Lèvatel
RIVES
Poste Electr.
Pomp.
Gare
Bassin
Mag.
Us.
N
0 100 200 400 m
1:7 500
ONF 38 - B. Le Corre - 2021
EDR25 © IGN 2009

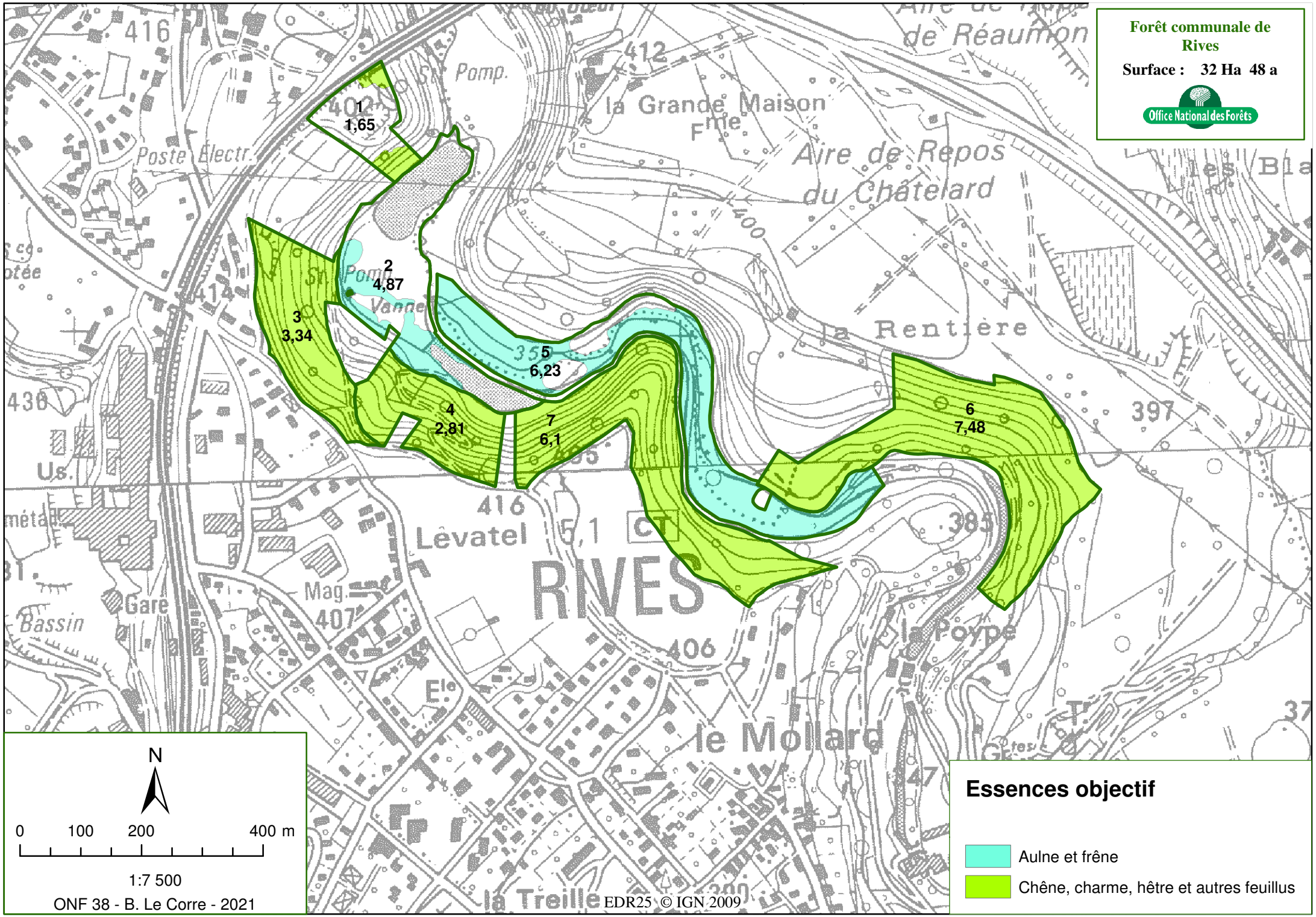
Forêt communale de Rives
Surface : 32 Ha 48 a
Office National des Forêts
1
1,65
2
4,87
3
3,34
4
2,81
5
6,23
6
7,48
7
6,1
la Grande Maison
Aire de Repos du Châtelard
la Rentière
Poste Electr.
Pomp.
Vanne
Lévatel
RIVES
Gare
Bassin
Mag.
la Poype
le Mollard
la Treille
N
0 100 200 400 m
1:7 500
ONF 38 - B. Le Corre - 2021
EDR25 © IGN 2009
Essences objectif
Aulne et frêne
Chêne, charme, hêtre et autres feuillus

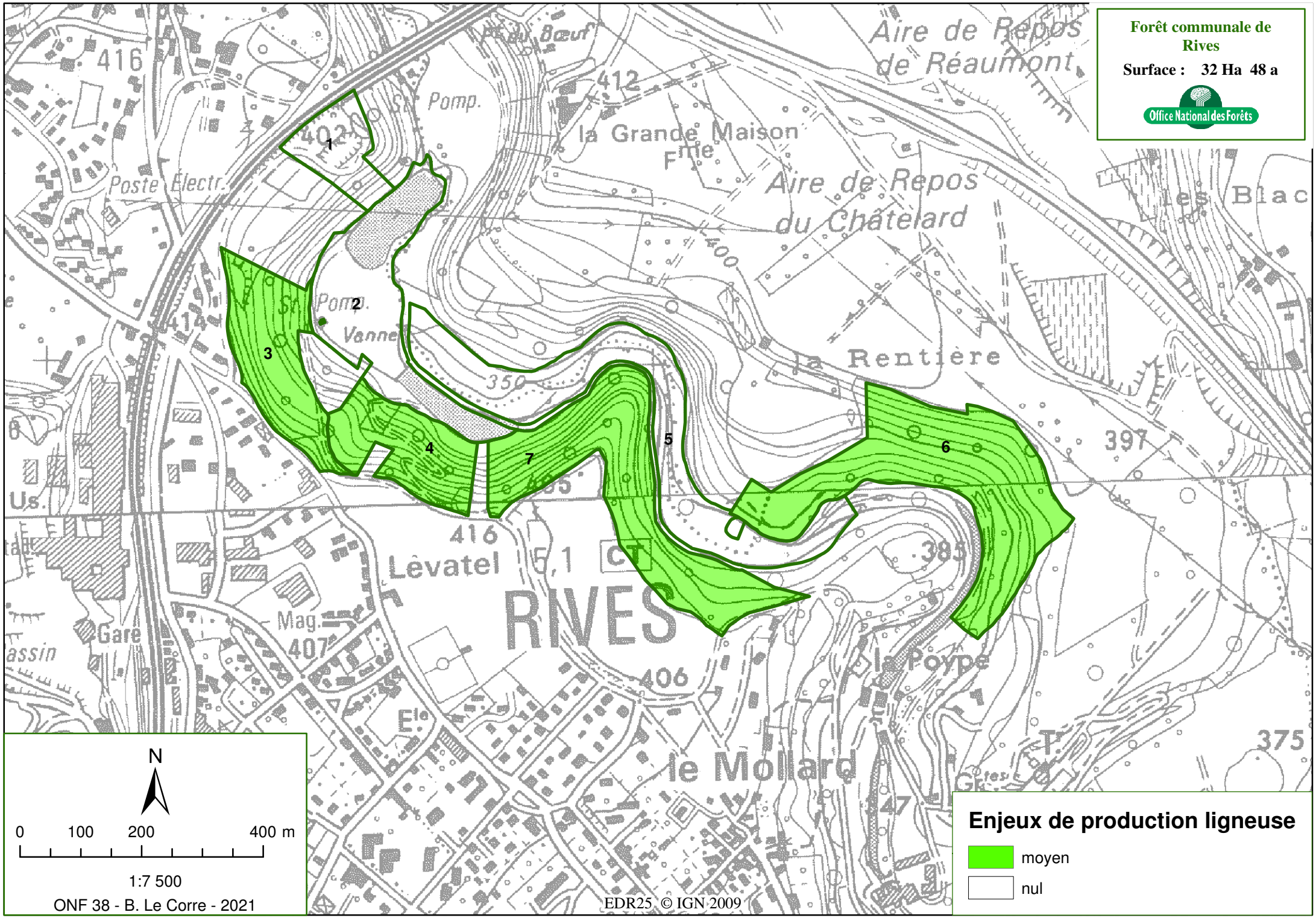
Forêt communale de Rives
Surface : 32 Ha 48 a
Office National des Forêts
Aire de Repos de Réaumont
Aire de Repos du Châtelard
la Grande Maison
Poste Electr.
Pomp.
Vanne
la Rentière
Les Blac
Lévatel
RIVES
Gare
Mag.
le Mollard
la Poype
Us.
1
2
3
4
5
6
7
N
0 100 200 400 m
1:7 500
ONF 38 - B. Le Corre - 2021
EDR25 © IGN 2009
Enjeux de production ligneuse
moyen
nul

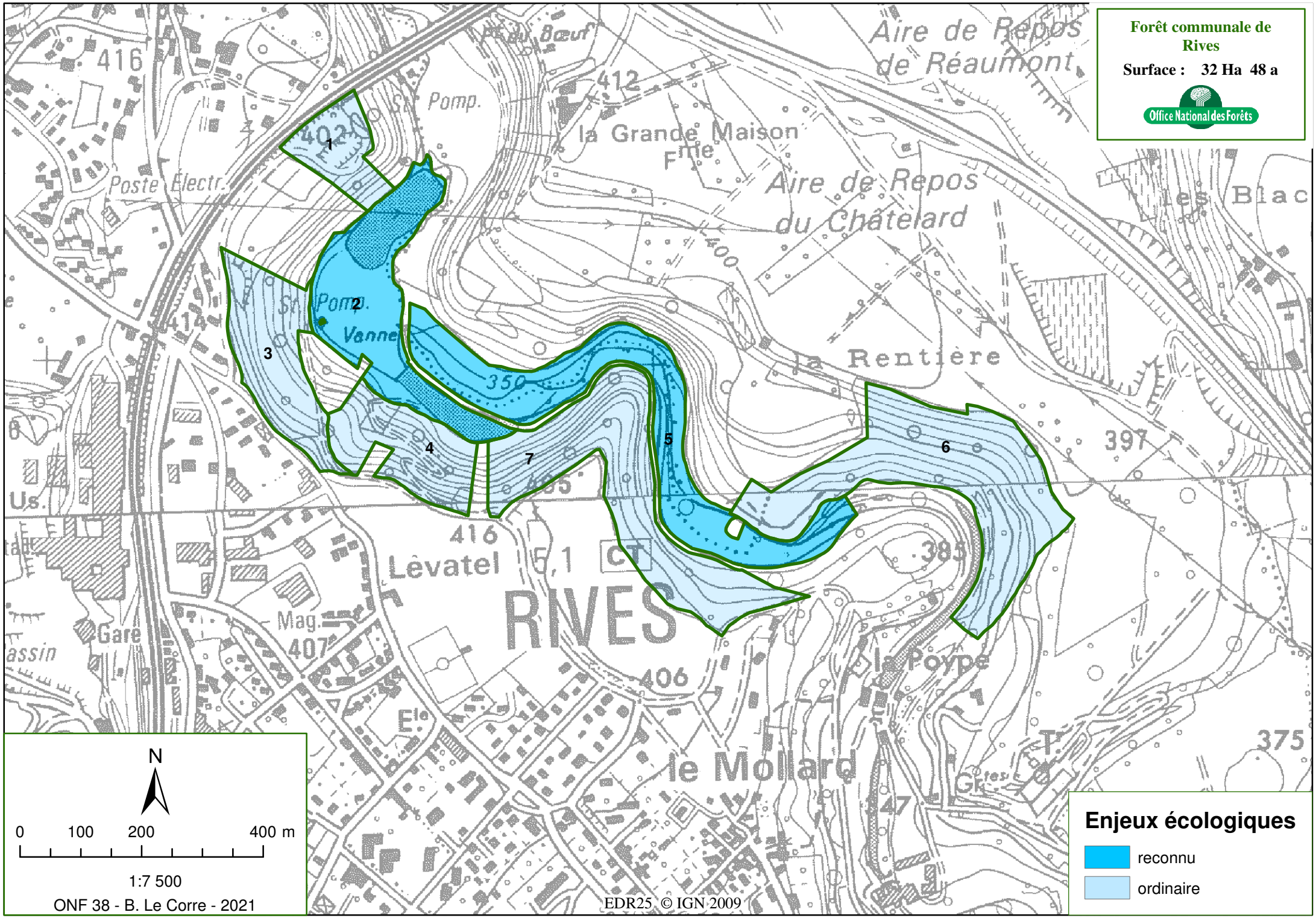
Forêt communale de Rives
Surface : 32 Ha 48 a
Office National des Forêts
Aire de Repos de Réaumont
Aire de Repos du Châtelard
la Grande Maison
la Rentière
Poste Electr.
Pomp.
Vanne
Lévatel
RIVES
le Mollard
la Poype
Gare
Mag.
Us.
1
2
3
4
5
6
7
N
0 100 200 400 m
1:7 500
ONF 38 - B. Le Corre - 2021
Enjeux écologiques
reconnu
ordinaire
EDR25 © IGN 2009

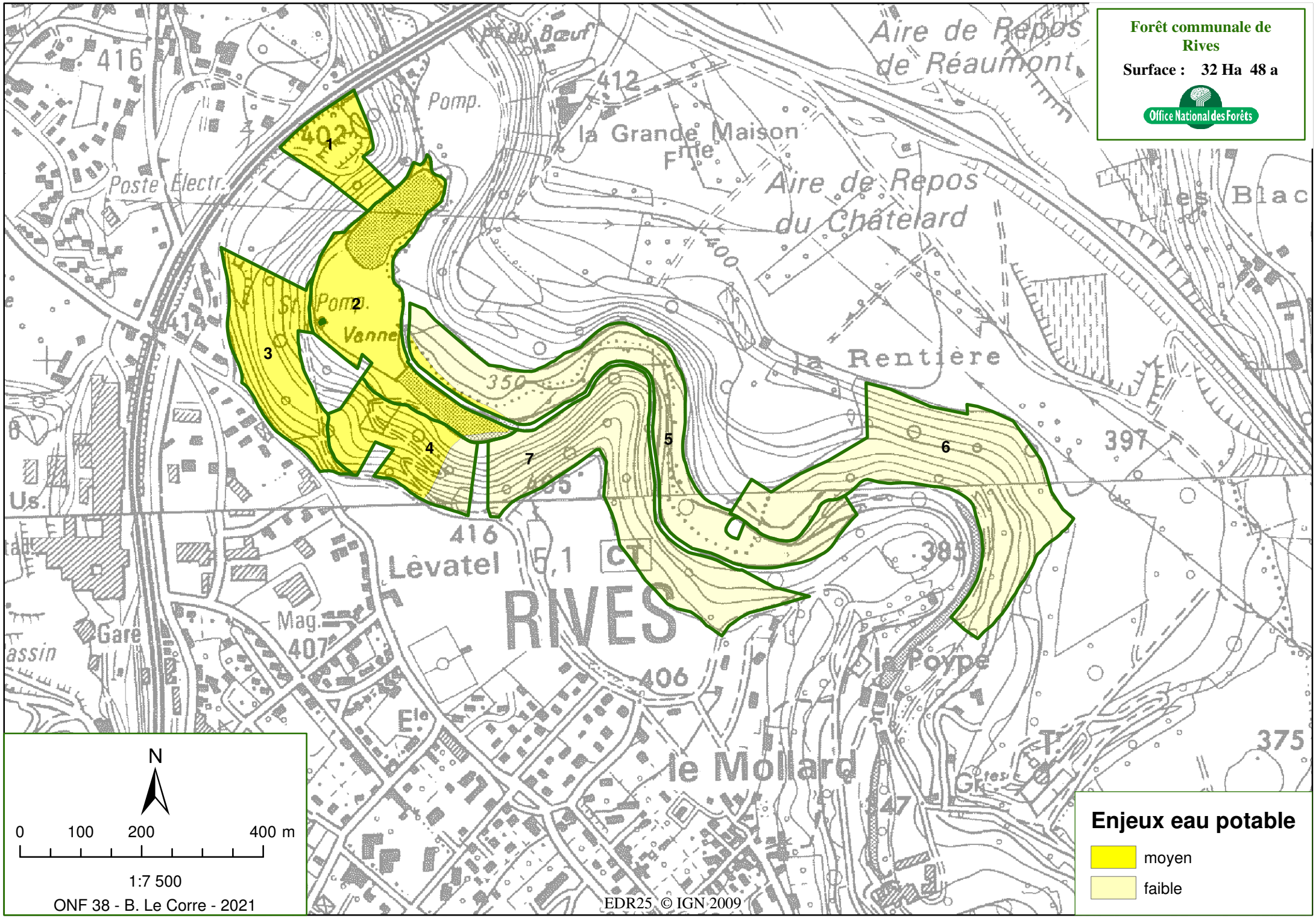
Forêt communale de Rives
Surface : 32 Ha 48 a
Office National des Forêts
Aire de Repos de Réaumont
Aire de Repos du Châtelard
la Grande Maison
la Rentière
Poste Electr.
Pomp.
Vanne
Lévatel
RIVES
le Mollard
la Poype
Gare
Mag.
Us.
1
2
3
4
5
6
7
N
0 100 200 400 m
1:7 500
ONF 38 - B. Le Corre - 2021
EDR25 © IGN 2009
Enjeux eau potable
moyen
faible

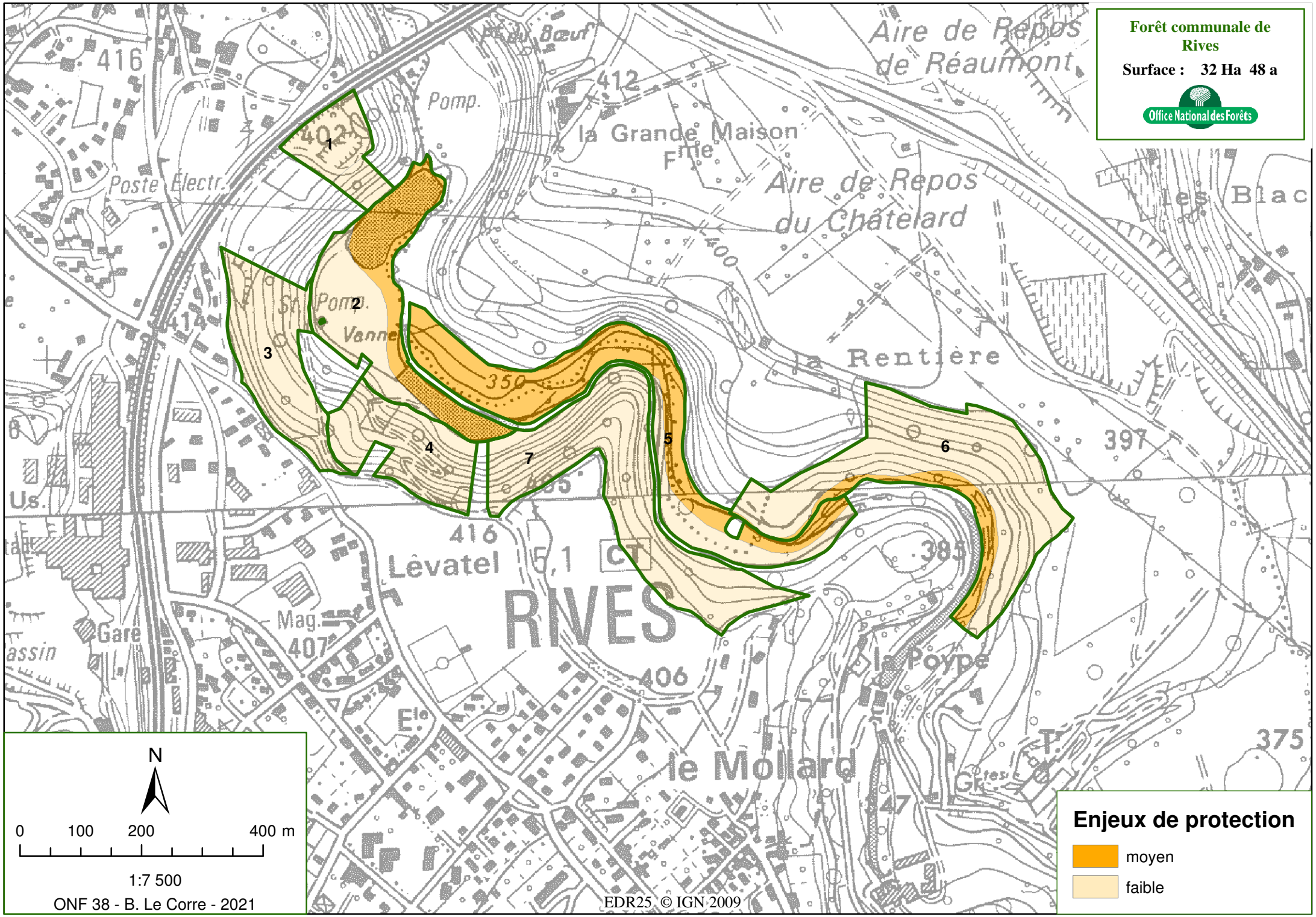
Forêt communale de Rives
Surface : 32 Ha 48 a
Office National des Forêts
Aire de Repos de Réaumont
la Grande Maison
Aire de Repos du Châtelard
Poste Electr.
Pomp.
Vanne
la Rentière
Lévatel
RIVES
le Mollard
la Poype
Gare
Mag.
Us.
1
2
3
4
5
6
7
N
0 100 200 400 m
1:7 500
ONF 38 - B. Le Corre - 2021
Enjeux de protection
moyen
faible
EDR25 © IGN 2009

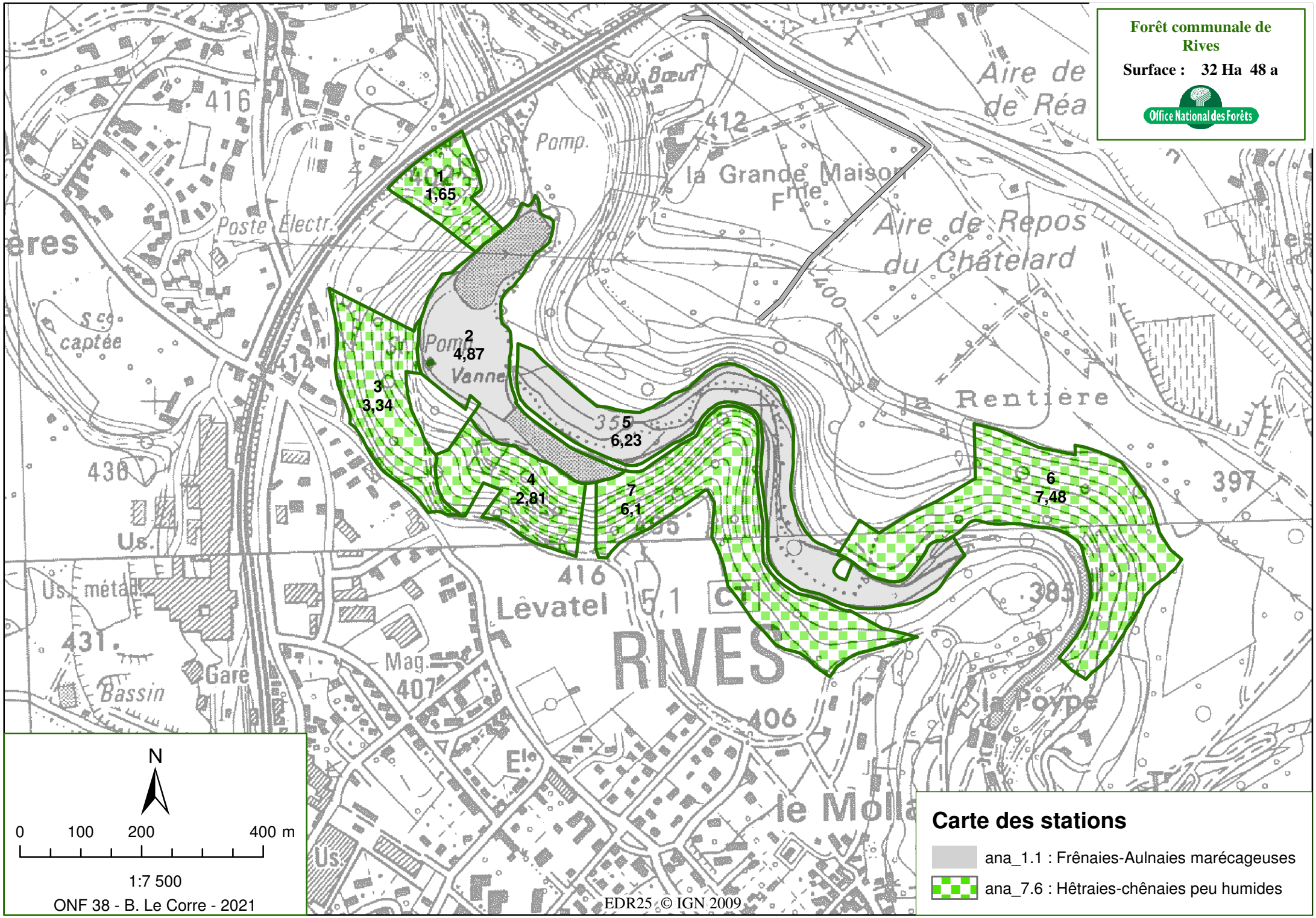
Forêt communale de Rives
Surface : 32 Ha 48 a
Office National des Forêts
1
1,65
2
4,87
3
3,34
4
2,81
5
6,23
6
7,48
7
6,1
la Grande Maison
Aire de Repos du Châtelard
la Rentière
Poste Electr.
Pomp.
Vanne
Lévatel
RIVES
Gare
Bassin
Mag.
le Molla
la Poype
N
0 100 200 400 m
1:7 500
ONF 38 - B. Le Corre - 2021
EDR25 © IGN 2009
Carte des stations
ana_1.1 : Frênaies-Aulnaies marécageuses
ana_7.6 : Hêtraies-chênaies peu humides

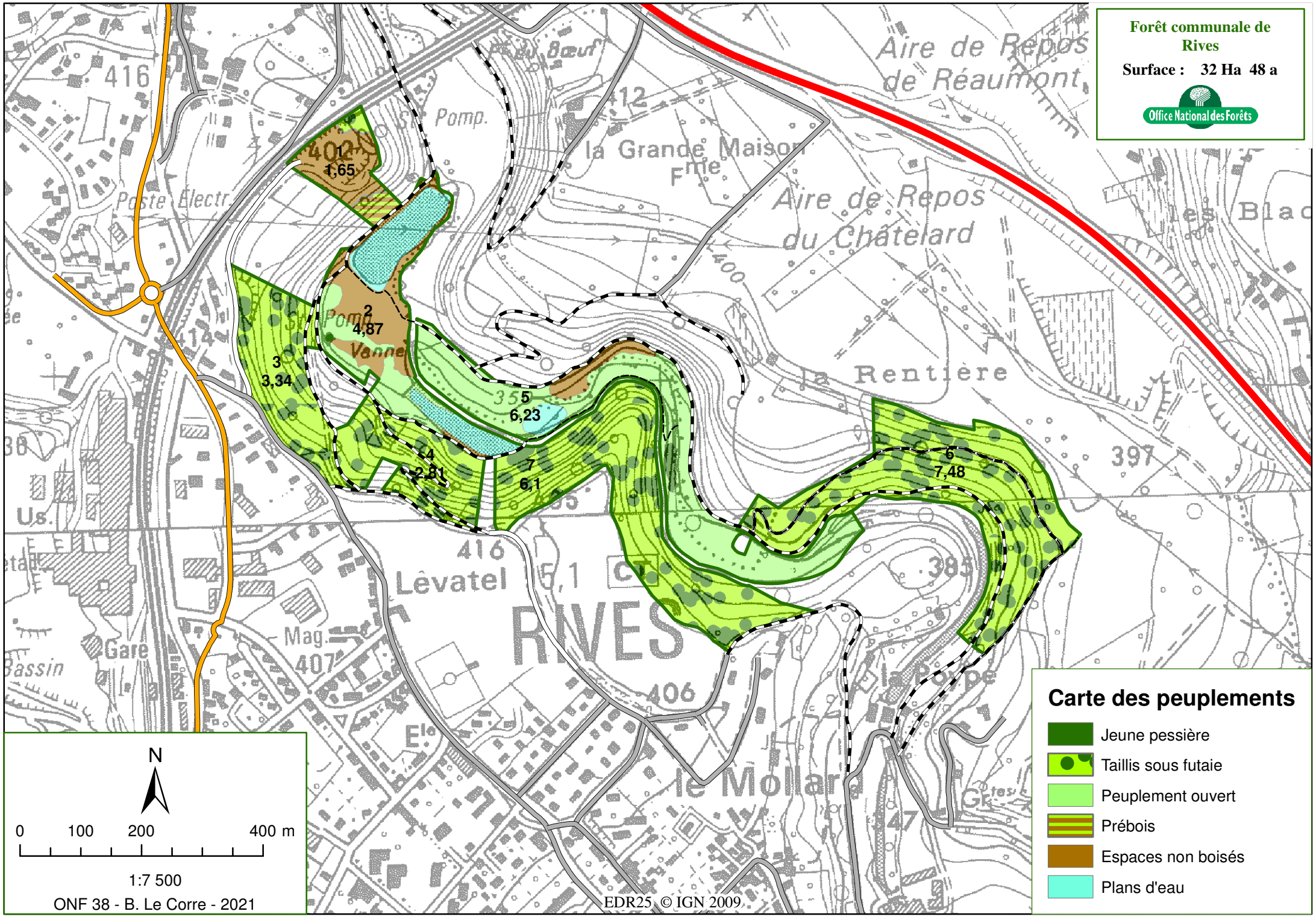
Forêt communale de Rives
Surface : 32 Ha 48 a
Office National des Forêts
Carte des peuplements
Jeune pessière
Taillis sous futaie
Peuplement ouvert
Prébois
Espaces non boisés
Plans d'eau
1
1,65
2
4,87
3
3,34
4
2,81
5
6,23
6
7,48
7
6,1
Aire de Repos de Réaumont
la Grande Maison
Aire de Repos du Châtelard
la Rentière
Lévatel
RIVES
le Mollard
N
0 100 200 400 m
1:7 500
ONF 38 - B. Le Corre - 2021
EDR25 © IGN 2009

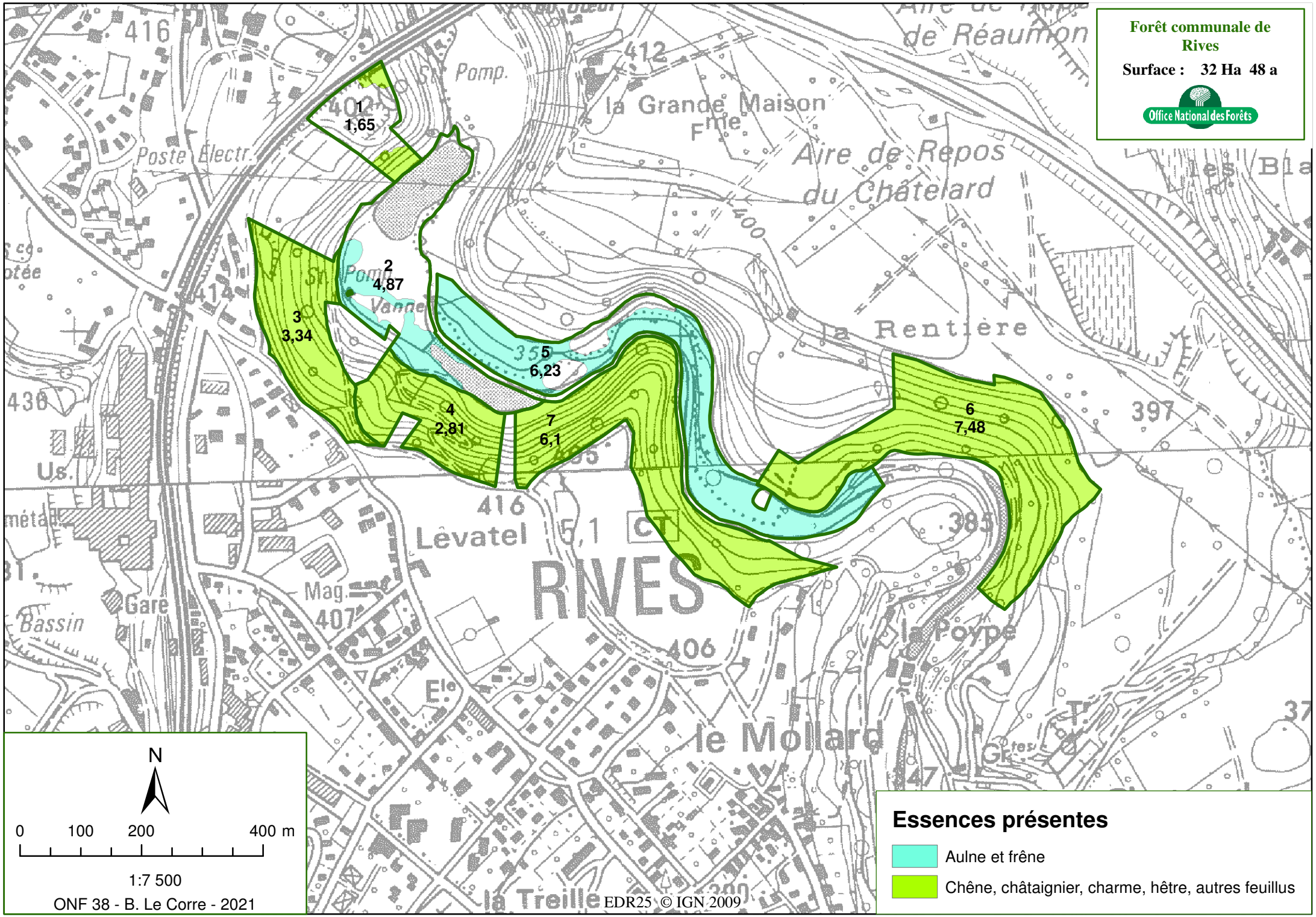
Forêt communale de Rives
Surface : 32 Ha 48 a
Office National des Forêts
1
1,65
2
4,87
3
3,34
4
2,81
5
6,23
6
7,48
7
6,1
la Grande Maison
Aire de Repos du Châtelard
la Rentière
Poste Electr.
Pomp.
Vanne
Levatel
RIVES
Gare
Bassin
Mag.
la Poype
le Mollard
la Treille
N
0 100 200 400 m
1:7 500
ONF 38 - B. Le Corre - 2021
EDR25 © IGN 2009
Essences présentes
Aulne et frêne
Chêne, châtaignier, charme, hêtre, autres feuillus

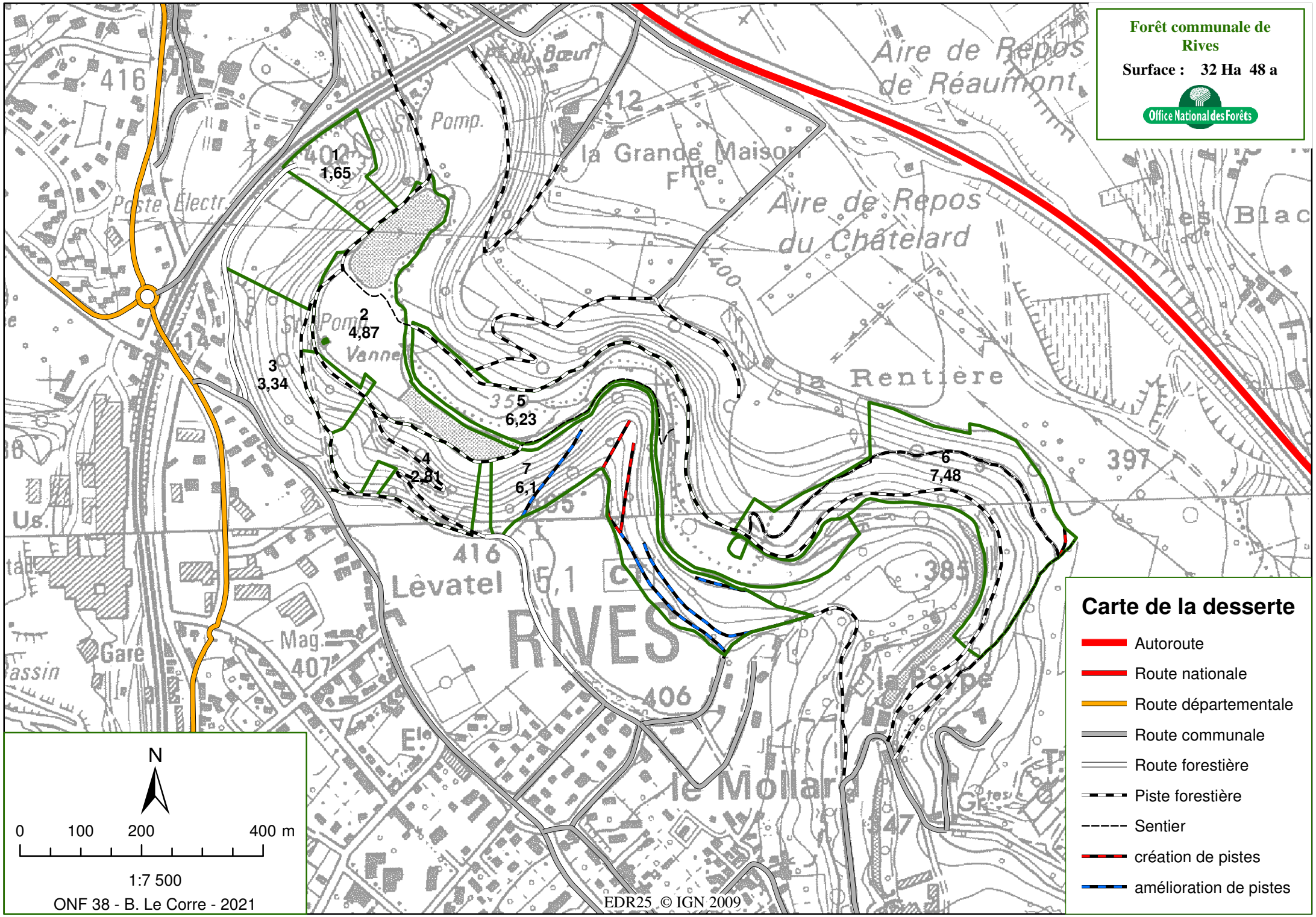
Forêt communale de Rives
Surface : 32 Ha 48 a
Office National des Forêts
Carte de la desserte
Autoroute
Route nationale
Route départementale
Route communale
Route forestière
Piste forestière
Sentier
création de pistes
amélioration de pistes
1
1,65
2
4,87
3
3,34
4
2,81
5
6,23
6
7,48
7
6,1
Aire de Repos de Réaumont
Aire de Repos du Châtelard
la Grande Maison
la Rentière
Lèvatel
RIVES
le Mollard
la Poupe
Les Blac
Poste Electr.
Gare
N
0 100 200 400 m
1:7 500
ONF 38 - B. Le Corre - 2021
EDR25 © IGN 2009

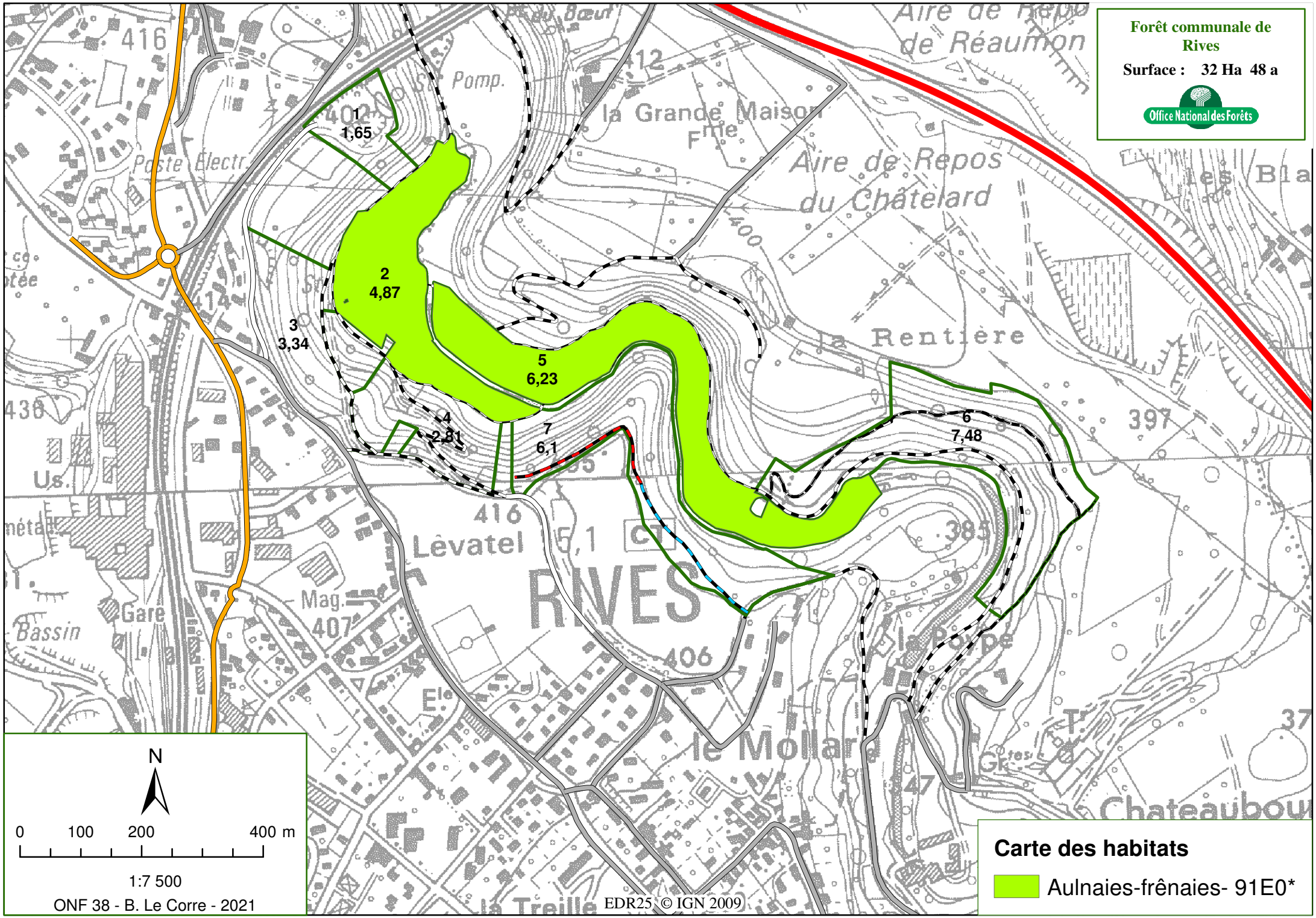
Forêt communale de Rives
Surface : 32 Ha 48 a
Office National des Forêts
1
1,65
2
4,87
3
3,34
4
2,81
5
6,23
6
7,48
7
6,1
la Grande Maison
Aire de Repos du Châtelard
la Rentière
Lèvatel
RIVES
le Mollard
la Poupe
Aire de Repos de Réaumon
Poste Electr.
Gare
Bassin
Mag.
Pomp.
Chateaubou
N
0 100 200 400 m
1:7 500
ONF 38 - B. Le Corre - 2021
EDR25 © IGN 2009
Carte des habitats
Aulnaies-frênaies- 91E0*

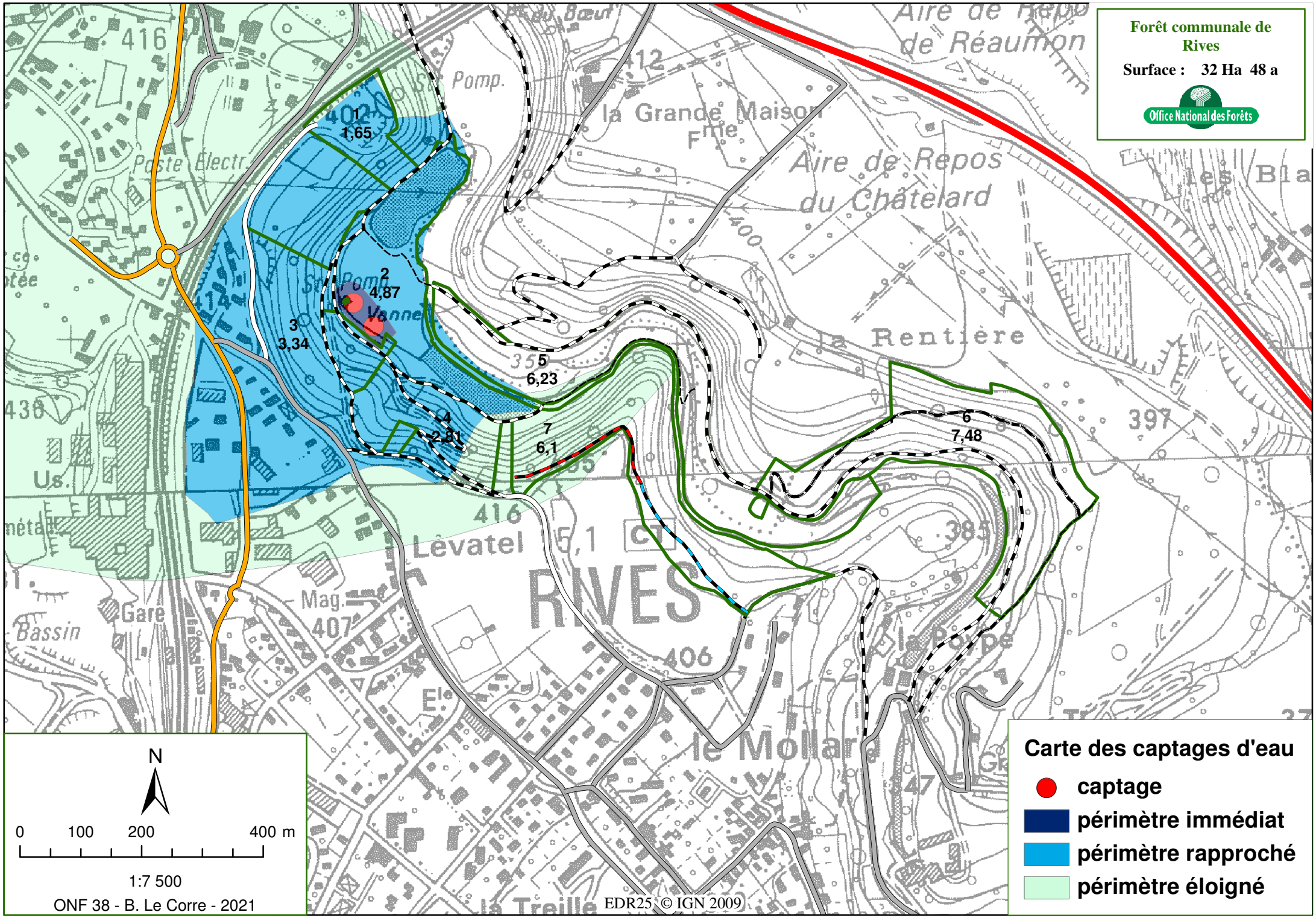
Forêt communale de Rives
Surface : 32 Ha 48 a
Office National des Forêts
Carte des captages d'eau
captage
périmètre immédiat
périmètre rapproché
périmètre éloigné
1
1,65
2
4,87
3
3,34
4
2,81
5
6,23
6
7,48
7
6,1
Aire de Repos de Réaumon
la Grande Maison
Aire de Repos du Châtelard
la Rentière
Lèvatel
RIVES
le Mollard
la Poupe
la Treille
Gare
Bassin
Poste Electr.
Vanne
N
0 100 200 400 m
1:7 500
ONF 38 - B. Le Corre - 2021
EDR25 © IGN 2009